



71^e Festival de Cannes

Denis Villeneuve,
le cinéaste qui
défend les films

Page B 8

Penélope Cruz
dans l'œil des
photographes

Page B 8



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 103

LE DEVOIR, LE JEUDI 10 MAI 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

LES RÉACTIONS AU DÉSAVEU DE TRUMP



ATT KENARE AGENCE FRANCE-PRESSE

Les Européens ont repris en main, sans les Américains, les discussions avec Téhéran pour éviter que l'Iran ne relance sa course à la bombe atomique. Dans la capitale iranienne, des citoyens ont manifesté leur colère contre la décision américaine en brûlant le drapeau des États-Unis. **Page B 5**

ACCOMMODEMENT RAISONNABLE

La règle du cas par cas s'appliquera

Québec publie
les lignes directrices
devant encadrer
les demandes

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Près de sept mois après l'adoption de la « loi 62 », la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a dévoilé mercredi les lignes directrices visant à « guider » les organismes publics dans le traitement de demandes d'accommodement pour un motif religieux reçues à compter du 1^{er} juillet prochain.

Ces lignes directrices ne forment pas un « cadre d'analyse unique », a-t-elle souligné à gros traits en conférence de presse mercredi après-midi. Du coup, chaque demande devra continuer d'être traitée au « cas par cas ».

Installation d'une vitre givrée dans un gymnase, aménagement d'un lieu de prière dans un établissement public, octroi d'un congé lors d'une fête religieuse, M^{me} Vallée a refusé d'illustrer l'application des nouvelles lignes directrices au moyen d'exemples de demandes d'accommodement raisonnable ou déraisonnable. « Vous me faites une demande très générale dans un contexte très général. Ce qui est important de bien saisir dans les demandes d'accommodement, c'est que ces demandes-là sont formulées dans un contexte particulier, à un organisme particulier, par une personne particulière », a-t-elle fait valoir à la presse. Chaque demande d'accommodement pour un motif religieux sera « étudiée au cas par cas », et ce, « en fonction du contexte au moment où la demande est formulée », a-t-elle ajouté.

Cela dit, un accommodement sera octroyé seulement si une série de conditions prévues par la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse sont respectées, a expliqué M^{me} Vallée. Parmi elles : « le demandeur doit croire sincèrement qu'il est obligé de se conformer à cette conviction

VOIR PAGE A 8 : ACCOMMODEMENTS

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE Barrette placé sur la défensive

Le coût moyen des chirurgies a bondi de 20 % ; leur nombre a augmenté de 5,5 %

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire
à Québec

Le coût moyen d'une chirurgie a bondi de 20 % en cinq ans, passant de quelque 2516,61 \$ en 2010-2011 à 3029,92 \$ en 2015-2016, constate-t-on à la lecture du rapport de

la vérificatrice générale du Québec dévoilé mercredi.

Quelque 635 000 chirurgies ont été effectuées dans les blocs opératoires du Québec en 2015-2016, comparativement à 602 000 chirurgies en 2010-2011. Il s'agit d'une hausse de 5,5 %. En contrepartie, la rémunération des médecins spécialistes — chirurgiens, anesthésio-

logistes et assistants opératoires — s'élevait à 1,07 milliard en 2015-2016, comparativement à

VOIR PAGE A 8 : BARRETTE

Lire aussi : Le coût de l'éolien. Hydro-Québec a dépensé 2,5 milliards en 10 ans pour répondre à une commande du gouvernement. **Page B 1**

AUJOURD'HUI



Actualités : Congrès de l'Acfas. Les activités parascolaires réduisent de 70% les risques de décrochage scolaire. **Page A 5**



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 6
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... B 4

ÉCOLE JOSEPH-FRANÇOIS-PERRAULT Le chant du cœur des élèves en musique

Donnez-nous une salle de concert qui sonne, des locaux de répétitions qui résonnent

PHILIPPE PAPINEAU

« Ici, un corridor sonne mieux qu'un local. » Ce constat pourtant implacable sur la qualité des installations musicales de l'école secondaire de l'Est montréalais Joseph-François-Perrault (JFP) est fait tout en délicatesse par Kaïla Stephanos, une jeune joueuse de flûte traversière de 16 ans.

Fière et douée étudiante au programme Arts-études en musique classique, Kaïla n'a d'autre choix que de constater que les installations de cette école réputée pour son enseignement de la musique — et pour avoir fait naître plusieurs carrières de musiciens — ne sont pas à la hauteur de ses ambitions.

« On n'a pas ce qu'on pourrait avoir et ce qu'on devrait avoir, estime l'élève de 4^e secondaire, qui est aussi au Conservatoire



VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Éric Levasseur, Kaïla Stephanos et Émilie Laforest partagent un même rêve : que les élèves en musique disposent d'installations adéquates pour pratiquer leur art.

VOIR PAGE A 8 : CHANT

ACTUALITÉS

MÉDIAS

Le fédéral veut favoriser les dons

Ottawa ne financera pas les entreprises qui se transformeront en OBNL

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa n'a pas l'intention de financer directement les entreprises de presse qui se transformeront en organismes à but non lucratif (OBNL). La réflexion que mène actuellement le gouvernement fédéral porte plutôt sur la manière de permettre aux médias de toucher des dons privés, a réitéré mercredi le cabinet de la ministre du Patrimoine canadien.

Suivant les intentions annoncées dans le dernier budget Morneau, le fédéral a mis sur pied une « petite équipe de hauts fonctionnaires du Patrimoine, des Finances et de l'Agence du revenu du Canada » qui étudie présentement différentes avenues pour aider les médias nationaux.

« L'objectif, c'est de permettre les dons privés », disait-on au cabinet au lendemain de l'annonce de la transformation de *La Presse* en OBNL.

Mardi, le président du quotidien numérique, Pierre-Elliott Levasseur, écrivait que la nouvelle structure (chapeauté par une fiducie d'utilité sociale) « ouvrira la porte à l'appui du gouvernement fédéral », en plus de celui de grands donateurs. « Nous souhaitons ardemment que le gouvernement fédéral mette en œuvre, dans les plus brefs délais, son intention exprimée de supporter financièrement les médias écrits. »

Le budget comprenait en fait deux mesures pour les médias. La première — l'octroi d'une somme de 50 millions sur cinq ans — ne concerne que le « journalisme local dans les communautés mal desservies ». La deuxième s'adresse aux médias nationaux, mais demeure à ce stade un projet d'intention.

« Le gouvernement étudiera de nouveaux modèles qui autoriseront les dons privés et le soutien philanthropique pour [...] un journalisme fiable, professionnel et à but non lucratif », disait le budget.

On ajoutait qu'il « pourrait s'agir de nouveaux moyens, pour les journaux canadiens, d'innover et d'obtenir le statut d'organisme de bienfaisance en tant que fournisseurs de jour-

nalisme à but non lucratif ».

Ce statut a une grande valeur, puisqu'il permet aux organismes de remettre des reçus qui donnent droit à un crédit d'impôt pour don de bienfaisance.

La mutation de *La Presse* s'inscrit donc dans ce contexte. Nul hasard ici : la ministre du Patrimoine, Mélanie Joly, a elle-même confié mardi qu'elle était « en communication avec *La Presse* depuis plusieurs mois » sur le sujet.

Rapport

Plus largement, cette question du journalisme à but non lucratif et de la philanthropie avait été abordée dans le rapport *Miroir éclaté*. Celui-ci a été déposé en janvier 2017 par le groupe de réflexion Forum des politiques publiques, à l'invitation du gouvernement fédéral.

Le document évoquait « l'émergence croissante de modèles d'organisation à but non lucratif » en dehors du Canada.

« Les fondations s'imposent naturellement comme une source de soutien à l'information », mentionnait le rapport en parlant notamment des 2 milliards versés par année aux États-Unis par un millier de fondations.

On soulignait aussi que les « contraintes imposées par l'Agence du revenu du Canada en matière d'activité politique ou d'action sociale » rendraient difficile la reprise d'un tel modèle au pays. Mais ce sont ces contraintes qu'Ottawa désire assouplir pour ouvrir la porte au financement philanthropique des médias.

Selon le p.-d.g. de Forum des politiques publiques, Ed Greenspon, il ne faut toutefois pas voir « une panacée » dans le modèle philanthropique.

« Les organisations de presse ont désespérément besoin de trouver de nouvelles sources de revenus », écrivait-il mercredi au *Devoir*. Certaines d'entre elles, mais certainement pas toutes, viendront de la philanthropie, et d'autres du gouvernement. Mais ultimement, la plupart viendront de l'innovation. C'est la seule manière de garder viables ces organismes de presse. »

Le Devoir

INCONDUITE SEXUELLE

Des collègues découragent Moore de se défendre en public

La députée abitibienne du NPD a dit vouloir offrir sa version des faits jeudi

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Un député accusé de harcèlement a-t-il le droit de prendre la parole publiquement pour se défendre ou doit-il subir l'opprobre public sans mot dire ? La députée abitibienne Christine Moore, accusée d'inconduite sexuelle, a l'intention d'offrir sa version des faits jeudi, mais certains de ses collègues du caucus néodémocrate lui conseillent de se taire.

« Pour l'instant, si M^{me} Moore a quelqu'un à qui parler, ce sera l'enquêteur », lance Robert Aubin, le député et président du caucus québécois du NPD. Le président du caucus national, quoique moins tranché, semble ambivalent. « Il va falloir qu'elle regarde cela avec [le chef, Jagmeet] Singh, l'enquêteuse ainsi que son avocat », estime Matthew Dubé.

Christine Moore s'est fait reprocher par le vétéran Glen Kirkland de l'avoir invité à son bureau après sa comparution en comité parlementaire, en 2013, d'avoir insisté pour qu'il boive du gin malgré qu'il lui ait dit prendre des médicaments et de l'avoir suivi à sa chambre d'hôtel pour y passer la nuit.

M^{me} Moore aurait par la suite envoyé des messages suggestifs au vétéran, se serait invitée à une partie de golf à laquelle il participait et aurait effectué une visite-surprise à son domicile après qu'il lui ait dit qu'il ne voulait pas de relation avec elle. M. Kirkland a déclaré que la députée « a utilisé sa position d'autorité et de pouvoir pour obtenir ce qu'elle voulait ».

En coulisse, l'entourage de la députée indique qu'il n'est pas question que ces allégations restent sans réponse publique. La forme de la réponse



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

La députée abitibienne Christine Moore, à Ottawa

n'était pas encore déterminée au moment d'écrire ces lignes. *The Globe and Mail* a pu brièvement parler avec M^{me} Moore et elle a indiqué avoir une version des faits « totalement » différente. « Vous verrez qu'il y a des choses qui ne collent pas dans son histoire. »

Situations différentes ?

M. Singh n'a pas voulu interdire cette prise de parole publique, bien qu'il ait expulsé son député Erin Weir la semaine dernière précisément parce qu'il avait réfuté dans les médias une des allégations pesant contre lui. Selon le chef, la situation est différente parce que M. Weir a parlé en aval plutôt qu'en amont de l'enquête.

« Attaquer une plaignante et ne pas accepter les conclusions d'une enquête indépendante est inacceptable parce que cela

ne permet pas de réhabilitation », a expliqué le chef.

Erin Weir a fait l'objet d'une enquête après que Christine Moore a soutenu que plusieurs femmes se plaignaient de lui. L'enquête a retenu trois plaintes portant sur le fait qu'il se tenait trop près des gens auxquels il parlait. La quatrième plainte retenue était liée à un échange musclé qu'il a eu avec une employée politique en 2016. M. Weir a soutenu que c'était lui la victime parce que la femme, en sa qualité d'adjointe du chef Thomas Mulcair, était en position de pouvoir et l'avait empêché de parler au micro pendant un congrès.

Et de trois pour Moore

C'est la troisième fois que Christine Moore se retrouve mêlée de près ou de loin à une

allégation d'inconduite sur la colline du Parlement. Outre l'allégation pesant aujourd'hui contre elle et son accusation visant Erin Weir, elle est à l'origine de l'expulsion de deux députés libéraux en 2014.

C'est elle qui avait informé Justin Trudeau de l'inconduite sexuelle de Scott Andrews et du Montréalais Massimo Pacetti. À l'époque, son identité avait été protégée parce qu'elle était une des deux victimes. Elle soutenait ne pas avoir explicitement consenti à sa relation sexuelle avec M. Pacetti, bien qu'elle ait reconnu avoir fourni le condom. Son bureau a accepté mercredi de libérer les médias de leur engagement d'anonymat. M. Andrews n'a pas été réélu en 2015 et M. Pacetti a quitté la vie politique.

M. Singh estime que les démentis d'aujourd'hui de M^{me} Moore ne doivent pas discréditer son témoignage de l'époque. « Il est très important de souligner que ce n'est pas pertinent du tout. Le simple fait qu'une allégation que nous prenons au sérieux fait surface aujourd'hui ne devrait en aucun cas remettre en question la crédibilité des autres allégations. Cela arrive trop souvent aux femmes et ce n'est pas acceptable. »

Par ailleurs, le chef n'entend pas essayer de découvrir qui à l'intérieur connaissait cette histoire sans l'avoir dénoncée de manière proactive. « Ce n'est pas ma priorité maintenant », a-t-il dit. La relation entre M^{me} Moore et M. Kirkland avait fait l'objet d'un entrefilet dans le magazine satirique *Frank*. « Savoir qu'il y a une relation est une chose. Connaître les allégations précises [c'en est une autre]. »

Le Devoir

Bloc: un nouveau parti nommé « Québec debout »

MARIE VASTEL

Les ex-bloquistes se sont choisis une nouvelle appellation : le futur parti qu'ils promettent de créer se nommera Québec debout.

Les sept députés démissionnaires espèrent faire enregistrer leur nom auprès d'Élections Canada d'ici quelques semaines. Ils ont cependant été rapidement pris de court, puisque les noms de domaine quebecdebout.org et quebecdebout.com menaient déjà vers le site Web du Bloc québécois en après-midi. L'équipe de Martine Ouellet a indiqué que l'initiative ne venait ni du parti ni de la chef. Les sites quebecdebout.org et quebecdebout.com — avec accent aigu — ont quant à eux été réservés par les anciens bloquistes.

La mission première de leur nouvelle formation sera la défense des intérêts du Québec. Ils

estiment ainsi revenir au mandat originel du Bloc québécois.

Mais les démissionnaires ne s'entendent pas sur la place qu'ils feraient, ou non, aux fédéralistes qui voudraient défendre les intérêts du Québec au sein de leur formation. Si la majorité des ex-bloquistes martèlent qu'ils ne les accepteraient pas, l'élu Rhéal Fortin laisse toujours entendre qu'il leur ouvrirait la porte.

Le député Michel Boudrias y est allé d'une « mise au point » sur Facebook, en rappelant son militantisme au sein de partis indépendantistes. « JAMAIS je ne souscirai ou militerai pour un parti qui ne l'assumerait pas. JAMAIS je n'accepterais qu'on entretienne un flou ou des ambiguïtés sur cette question. » Il n'a pas rappelé *Le Devoir* mercredi.

Le Devoir

MÉDIAS

Les jeunes ne se retrouvent pas dans le discours des politiciens

La remise des prix du *Devoir* de la presse étudiante s'est déroulée mercredi soir

AMÉLI PINEDA

À quelques mois des élections provinciales, des jeunes de moins de 25 ans n'ont pas l'impression de retrouver les enjeux de leur génération dans le discours des politiciens.

« Sensibiliser les jeunes, ce n'est pas juste avec une affiche sur la porte d'une toilette. Il faut que quelqu'un prenne le temps de s'asseoir pour expliquer de quelle façon leur implication peut changer quelque chose dans leur vie », a fait valoir Lysa Bergeron.

La femme de 20 ans, qui s'est présentée à la mairie de Notre-Dame-du-Mont-Carmel aux dernières élections municipales, faisait partie des quatre jeunes participants au panel « 18 ans en 2018 » qui s'est tenu mercredi soir.

Organisée par Les amis du *Devoir*, la rencontre visait à débattre de la façon dont ils entendent exercer leur pouvoir politique. La soirée s'est tenue dans le cadre de la remise des prix du *Devoir* de la presse étudiante.



CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

« Le discours politique n'est pas adapté aux réseaux sociaux », selon Ikram Mecheri (à gauche), cofondatrice de la jeune chambre de commerce algérienne du Canada.

« Le discours politique n'est pas adapté aux réseaux sociaux et lorsqu'ils essaient de l'adapter, eh bien, on le trouve un peu québécois. Les politiciens sont un peu dépassés par les enjeux », a souligné pour sa part Ikram Mecheri, cofondatrice de la jeune chambre de commerce algérienne du Canada.

Les médias ont également un

rôle à jouer pour intéresser les jeunes à l'actualité et les maintenir informés, a rappelé le directeur du *Devoir*, Brian Myles.

« Le grand défi [...] c'est de convaincre votre génération que la véritable valeur de l'information, ce n'est pas dans la gratuité. La véritable valeur de l'information, c'est le prix que le public est prêt à lui ac-

order », a souligné M. Myles.

Les lauréats

La soirée s'est terminée en récompensant les meilleures productions dans les cégeps et universités du Québec.

Dans la catégorie universitaire, l'équipe de *L'Exemplaire* de l'Université Laval a reçu le prix Média. Le prix Coup de cœur a été décerné à Shrinkhala Dawadi et Julia Dick du journal *The McGill Tribune*. Une mention spéciale a également été attribuée à Eve Gaudmond pour son éditorial #PlusMaintenant publié dans le *Journal des étudiants en droit de l'Université Laval*.

Du côté collégial, le prix Média revient aux journaux *La Pige* du Cégep de Jonquière, et *Ô Courant*, du Cégep de Terrebonne. Le prix Coup de cœur est allé à Sachel Cardi-Bissonnette et Mélanie Raymond pour leur enquête documentaire « Sexe, violence et frais de transaction » publiée dans le *Journal À voie autre* du Cégep de Sherbrooke.

Le Devoir



LE DEVOIR

Le mythe start-up

Qui n'a pas un jour rêvé de créer sa propre entreprise ?

Découvrez « Le mythe start-up », notre balado en 6 épisodes, qui suit la vie d'une entreprise étape par étape, avec ses hauts et... ses bas !



D

AUJOUR'HUI
Écoutez le deuxième
épisode de la série:
Le choix du nom

LeDevoir.com/balado

ACTUALITÉS

La patte blanche

MICHEL DAVID



Quand Pierre Karl Péladeau a soudainement quitté la scène et que le référendum a été reporté à ce qui ressemble de plus en plus aux calendes grecques, François Legault a aussitôt senti que la chance avait tourné en sa faveur. Il allait enfin pouvoir échapper à la polarisation autour de la question nationale, qui condamnait son parti à une relative marginalité.

Il était cependant conscient que le désir de changement des Québécois avait des limites. Après 15 ans de règne libéral, ils étaient prêts à envisager une solution de remplacement au gouvernement Couillard, mais pas à confier les rênes du pouvoir à une bande d'amateurs. En 2008, Mario Dumont pensait lui aussi que son heure était venue, mais il n'avait pas été en mesure de réunir une équipe suffisamment solide pour convaincre les électeurs de donner une chance à l'ADQ. Le réveil avait été brutal.

D'ici le congrès de la fin de mai, la CAQ aura annoncé une soixantaine de candidatures à l'élection du 1^{er} octobre prochain, mais elle est déjà en mesure de pourvoir les principaux postes ministériels (Finances, Santé, Éducation, Conseil du trésor, Sécurité publique, Justice). Il serait exagéré de parler d'une nouvelle « équipe du tonnerre », mais M. Legault sera en mesure d'offrir une solution de remplacement tout à fait présentable et possiblement de former un Conseil des ministres paritaire, le cas échéant.

Marguerite Blais n'était pas un pilier du gouvernement Charest, mais elle n'en constitue pas moins un ajout précieux. Quand elle était ministre responsable des Aînés, elle se classait systématiquement dans le peloton de tête du baromètre des personnalités politiques. Selon le dernier sondage Léger, 40% des 55 ans et plus appuient la CAQ. M^{me} Blais fidélisera cette clientèle, qui saura pouvoir compter sur un dévouement et une détermination qui ne sont plus à démontrer.

Plus important encore, elle est perçue comme une progressiste, ce qui est une denrée rare à la CAQ. Quoi qu'on en dise, M. Legault n'est pas lui-même un homme de droite, mais certains de ses députés le sont assurément et ils donnent à son parti une image parfois inquiétante. L'arrivée de M^{me} Blais vient en quelque sorte équilibrer les choses.

Si le Québec se distingue au Canada et en Amérique du Nord par sa fiscalité à l'euro-péenne et la solidité de son filet social, la foi des Québécois dans les vertus de l'État-providence est sans doute moins absolue qu'on se plaît parfois à le croire. Ils ne sont pas disposés pour autant à renoncer aux acquis de la Révolution tranquille.

Libéraux et péquistes répètent à qui veut l'entendre qu'un gouvernement caquiste ramènerait le Québec à l'époque de Duplessis. Les centrales syndicales se sont aussi mises de la partie. Comme si l'austérité de la première moitié de mandat n'avait pas suffi, elles accusent la CAQ de projeter un démantèlement au moins partiel de l'État et la privatisation de certains services publics.

« Si on n'est pas capables de casser ce modèle-là, on va tous se faire prendre un par un : les CPE, les psychologues, les professeurs de cégep, les travailleurs des secteurs privés, le monde des régions... On va se faire prendre un par un et on va se faire planter », lançait le président de la CSN, Jacques Létourneau, en décembre dernier.

Comme par hasard, François Legault a décidé de renoncer à son projet de « modernisation » des pratiques syndicales, hérité de l'ADQ, que la CAQ avait défendu durant les campagnes de 2012 et de 2014. « Il faut savoir choisir ses combats », a-t-il expliqué. Il aurait pu ajouter qu'il devient impératif d'arrêter de faire peur au monde.

Dans l'entourage du chef caquiste, on doute toujours que nommer un autre médecin à la Santé soit la meilleure chose à faire après quinze ans de médicalocratie. En recrutant le neurologue Lionel Carmant, qui s'est empressé de faire une profession de foi dans le système public, M. Legault a toutefois envoyé le message qu'il n'est pas question d'instaurer une « médecine à deux vitesses », comme le préconisait l'ADQ.

Il y a encore des partisans de la mixité de la pratique médicale au sein de la CAQ, mais M. Legault a tranché ce débat. Pour le moment du moins. Les projets-pilotes de privatisation qu'on avait jadis promis ont disparu du programme. Toutes les mesures proposées s'inscrivent dans le cadre d'un réseau public universel.

Qualifier la CAQ de parti d'« extrême droite » comme l'a fait le premier ministre était grossièrement exagéré, pour ne pas dire franchement ridicule. En recrutant l'économiste Youri Chassin, dont les positions sont très controversées, M. Legault a néanmoins ajouté à l'inquiétude de ceux qui craignent une « dérive » libertarienne, même s'il semble acquis que M. Chassin n'héritait ni des Finances ni du Conseil du trésor.

Dans cette perspective, Marguerite Blais et sa compassion arrivent à point nommé. Elle est la patte blanche que doit montrer la CAQ. Il serait quand même préférable de lui trouver un peu de compagnie.

ÉDUCATION

Un service pour élèves en difficulté abandonné

La CSDM dit fermer Le Relais en raison de nouvelles règles de financement

MARCO FORTIER

Un service ultraspécialisé, qui vient en aide aux élèves les plus *poqués* de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), est condamné à fermer ses portes à cause des nouvelles règles de financement décrétées par Québec.

La plus grande commission scolaire du Québec a décidé d'abolir à compter de septembre prochain le service de répit Le Relais, qui accueille temporairement les élèves ayant les plus grandes difficultés. Cette classe hors de l'ordinaire accueille entre 15 et 20 élèves à la fois, qui sont encadrés par trois professionnelles — une psychoéducatrice, une orthopédagogue et une technicienne en éducation spécialisée.

Ces professionnelles, appuyées par leur syndicat, ont livré mercredi un plaidoyer pour la survie de leur service, situé à l'école Henri-Julien dans le quartier Villieray. « Il y aurait lieu de multiplier ce genre de service plutôt que de le fermer », dit au *Devoir* Michel Mayrand, président du Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'éducation de Montréal.

Il est venu livrer son message au conseil des commissaires de la CSDM, mercredi soir. Lui et les trois responsables du répit-transit estiment que le service a fait ses preuves depuis sa création il y a une décennie : les trois quarts des élèves qui sont passés par cette classe sont retournés étudier dans leur école ordinaire. Ils viennent au Relais le temps de se remettre sur pied, avec l'aide des intervenantes spécialisées.

Sans le répit-transit, la CSDM n'a plus de ser-

vices à offrir à un élève en « rupture de fonctionnement », ont souligné Patey Blaney, Marie-Eve Desroches et Marie-Hélène Quintal, responsables du service. « Savez-vous que si un élève est en bris de fonctionnement et qu'il a besoin d'un répit, le seul choix de la CSDM est l'école spécialisée avec les jeunes en trouble grave de comportement? Nous peinons à garder nos garçons présentant des difficultés d'adaptation sur les bancs d'école. Qu'avons-nous à leur offrir? »

Règles de financement

La présidente de la CSDM, Catherine Harel Bourdon, a expliqué que la commission scolaire a fait le choix douloureux d'abolir Le Relais à cause de nouvelles règles de financement décrétées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Québec envoie depuis deux ans des sommes directement aux écoles, sans passer par les commissions scolaires. Cette année, 7,4 millions de dollars sont ainsi versés aux 191 écoles de la CSDM. Les écoles ont fait leurs propres choix pour dépenser ces sommes. Et les choix des écoles ne permettent pas de maintenir le répit-transit Le Relais, selon M^{me} Harel Bourdon.

« Auparavant, on avait une certaine souplesse pour nos services globaux. Cette souplesse-là n'est plus là », a-t-elle déploré.

La CSDM a réussi à maintenir le financement pour huit équipes de « répit-conseil » qui se rendent dans les classes pour aider les élèves ayant les plus grandes difficultés — et leurs enseignants. Ces équipes sont formées, selon les

besoins, des professionnels suivants : orthopédagogue, psychoéducateur, psychologue, ergothérapeute, orthophoniste et technicien en éducation spécialisée. Et ça fonctionne, selon la CSDM.

« Le répit-conseil est insuffisant. Je ne peux pas croire que la commission scolaire abolisse le répit-transit Le Relais. Comment peuvent-ils justifier ça? C'est une seule question d'équilibre budgétaire sur le dos des élèves les plus vulnérables », dit Catherine Renaud, présidente de l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal.

Violaine Cousineau, commissaire indépendante, déplore elle aussi les effets pervers des nouvelles règles de financement édictées par le MEES — qui envoie des sommes directement aux écoles. La commission scolaire n'a par exemple que 10 bibliothécaires pour 113 000 élèves. Sans surprise, aucune école n'a choisi d'embaucher une bibliothécaire, au moment où les élèves manquent cruellement d'orthophonistes, par exemple.

Les 7,4 millions de dollars envoyés par Québec ont néanmoins permis de créer près de 200 postes, a souligné Catherine Harel Bourdon. Cette somme permettra entre autres l'embauche de soixante-dix techniciens en éducation spécialisée, onze orthophonistes, sept préposés aux élèves handicapés, six ergothérapeutes, deux postes et demi de techniciens en travail social et un poste et demi de conseiller pédagogique.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Les élèves du primaire ont parfois de la difficulté à reconnaître et à gérer les stress qu'ils vivent.

L'anxiété, un mal qui n'épargne pas les enfants

Un projet-pilote vise à mieux outiller les élèves du primaire qui souffrent du stress

JESSICA NADEAU

Les enfants semblent de plus en plus anxieux et mal équipés pour faire face aux petits pépins de la vie, constate la chercheuse Tina Montreuil, de l'Université McGill, qui a développé un projet-pilote dans les écoles primaires afin de mieux outiller les enfants quant à la gestion du stress.

« On voit un nombre croissant d'enfants qui ont un trouble dépressif, un trouble anxieux ou une anxiété généralisée », affirme d'emblée la directrice du laboratoire CARE (Childhood Anxiety and Regulation of Emotion) en entrevue au *Devoir*.

Elle constate également que les enfants sont « de moins en moins équipés pour gérer les aléas de la vie et la détresse », notamment en raison du rythme effréné de la société et de l'hyperprotection des parents, qui laissent peu de place à l'enfant pour s'épanouir et développer naturellement cette capacité.

En parallèle, elle constate qu'il y a un nombre décroissant de psychologues et de personnes spécialisées en santé mentale dans les écoles », ajoute M^{me} Montreuil.

Ainsi, le programme qu'elle a développé pour aider les enfants à gérer leurs émotions répond à un réel besoin, assure-t-elle. Le projet-pilote a été implanté dans deux écoles privées anglophones et dans une école de la commission scolaire Lester B. Pearson, et suscite un intérêt

croissant dans le réseau des écoles publiques, notamment du côté des commissions scolaires francophones.

Car si plusieurs programmes existent chez les adolescents — où les problèmes sont souvent plus criants —, elle a constaté un manque chez les petits du primaire.

« Comme psychologue, j'intervenais souvent auprès de grands ados, au moment où les problèmes étaient devenus chroniques, alors qu'on aurait pu agir en prévention bien avant en leur donnant les outils pour mieux gérer leurs émotions à la base. C'est d'ailleurs une particularité bien canadienne, d'intervenir lorsqu'il y a une crise plutôt que de travailler en amont, comme cela se fait en Finlande par exemple. »

Yoga et pleine conscience

À l'aide de subventions fédérales et québécoises, l'équipe de Tina Montreuil a développé un programme adapté aux enfants de 6 à 12 ans et offre des ateliers qui s'intègrent dans les cours d'éthique et de culture religieuse.

« La première leçon, c'est de montrer aux enfants qu'il y a un lien entre la pensée et l'émotion. On part d'exemples concrets, basés sur des problèmes soulevés dans des groupes de discussion, comme le stress à la veille d'un examen. Il y a plein d'idées associées qui leur viennent en tête : je vais échouer, je ne suis pas bon, mon prof ne m'aimera pas, mes parents vont être déçus, je déteste l'école, etc. Ces idées causent beaucoup

d'anxiété de performance. On normalise ces idées-là — parce que souvent l'enfant a honte et croit qu'il est seul à penser ça — et on donne des stratégies pour les évacuer. »

Elle donne également l'exemple du « bocal magique », fabriqué avec de l'eau et des babilles brillantes. « On agite le bocal pour illustrer le tourbillon des idées dans leur cerveau quand ils sont en état de panique. Ensuite, on dépose le pot et on passe à autre chose. Quand les enfants reviennent, les petits brillants sont au fond du pot. Ça leur fait comprendre que, si on reste calme au lieu de paniquer, nos pensées vont se calmer. »

Le programme comprend également des ateliers de yoga, des exercices de pleine conscience (*mindfulness*), de respiration profonde et de relaxation. « Oui, ce sont des concepts à la mode de nos jours, mais c'est plus qu'une mode, ce sont des méthodes validées par la science qui devraient devenir des habitudes de vie », soutient la chercheuse.

Les données préliminaires récoltées par son équipe semblent valider le modèle. « Les enfants qui ont suivi notre programme semblent vivre moins d'anxiété et avoir fait des acquis sur le plan de la régulation émotionnelle ». Reste à voir si cela se traduira par de meilleurs résultats scolaires. C'est l'hypothèse qu'elle tentera de valider dans les prochains mois.

Le Devoir

ACTUALITÉS

CANNABIS

Prohiber la culture à domicile est « paternaliste », dit Anne McLellan

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'ancienne ministre fédérale qui a conseillé le gouvernement Trudeau en vue de la légalisation du cannabis estime qu'il serait « paternaliste » d'interdire carrément la culture de la plante à domicile. Dans la mesure où celle-ci sera légale, il n'est pas logique ou même réaliste, selon Anne McLellan, de la prohiber à la maison.

Bien qu'Ottawa ait suivi les recommandations de l'ancienne ministre libérale de la Justice et de la Santé, le Québec et le Manitoba souhaitent prohiber la production personnelle de cannabis à domicile.

« Si vous légalisez le produit tiré de la plante, voulez-vous bien me dire comment on peut affirmer que vous ne pouvez pas faire pousser la plante? [...] C'est paternaliste. C'est inapplicable », a plaidé M^{me} McLellan, en marge de sa comparution en comité sénatorial pour discuter de son rapport dont le gouvernement s'est largement inspiré pour rédiger son projet de loi.

Ses propos étaient tout aussi tranchés devant le comité. « Le cannabis va être légal. La plante sera légale. Et on permet aux gens, par exemple, de produire leur propre vin; ils ont le droit de faire pousser leur tabac. Si vous allez vraiment légaliser, est-ce logique d'avoir une prohibition complète pour la culture de ce qui sera maintenant une plante légale qui produira une substance légale? » a demandé l'ancienne ministre aux sénateurs qui choisiront, fin mai, quels amendements ils apporteront au projet de loi C-45.

Friction Québec-Ottawa

Le rapport McLellan suggère notamment d'autoriser la



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

L'ancienne ministre libérale de la Justice et de la Santé Anne McLellan a conseillé le gouvernement de Justin Trudeau en vue de la légalisation du cannabis.

culture d'un maximum de quatre plants par domicile. « En permettant l'accès légal au cannabis à l'échelle nationale au Canada, on s'attend à ce que la demande de cannabis produit illicitement diminue avec le temps », stipulait le document.

Le gouvernement de Justin Trudeau a repris cette suggestion. Mais celui de Philippe Couillard s'y oppose catégoriquement. Le ministre québécois des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, somme Ottawa de permettre à Québec d'interdire la culture à domicile sur son territoire. M. Trudeau a plutôt affirmé qu'il s'attendait « à ce que les gens suivent » la loi fédérale. Plusieurs prédisent que la loi québécoise sera rapidement contestée devant les tribunaux par

un citoyen qui voudra faire pousser sa propre marijuana.

Peu en feront pousser

M^{me} McLellan estime toutefois que peu de Canadiens se prévaudront réellement de ce droit, lorsqu'il aura été institué. Son collègue Mark A. Ware, qui coprésidait le comité consultatif sur le cannabis, est du même avis.

« Choisir de faire pousser votre propre [marijuana] sera une option. Mais cela prendra du temps, ce n'est pas toujours facile à faire, vous ne serez peut-être pas certains de la quantité qui sera produite, vous ne saurez certainement pas quel en sera le taux de THC ou de cannabinoïdes », a noté le D^r Ware à sa sortie du comité. « Alors, on s'attend à

ce que la majorité des consommateurs de cannabis utilisent un point de vente existant. »

Les sénateurs ont surtout insisté, dans leurs questions aux deux experts, sur le niveau de consultation des Premières Nations — jugé insuffisant —, l'âge minimal de consommation fixé à 18 ans — jugé trop jeune — et les peines qui seront réservées aux mineurs en possession de marijuana. Le C-45 autoriserait la possession de 30 grammes pour les adultes, mais de moins de 5 grammes pour les mineurs (qui ne seraient toutefois pas accusés au criminel). Plusieurs sénateurs se sont dits préoccupés par des limites « inéquitable ».

Le Devoir

Pacte pour réformer le mode de scrutin

Les partis d'opposition à l'Assemblée nationale s'entendent sans les libéraux

MARIE-MICHÈLE SIOUI
Correspondante parlementaire à Québec

Il faudra le voir pour le croire. Mais d'ici là, tous les partis d'opposition se sont engagés mercredi, signatures à l'appui, à réformer le mode de scrutin s'ils n'ont pas l'accord des libéraux.

Parce que ces derniers ont une fois de plus opposé une fin de non-recevoir à une révision du mode de scrutin, qui permettrait d'instaurer la proportionnelle mixte compensatoire avec listes régionales. Quelque sept élus libéraux se sont déplacés devant les médias pour défendre le statu quo.

« Cette proposition nous semble, à première vue, causer un préjudice profond envers les régions du Québec », a déclaré la ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Kathleen Weil. À son avis, une réforme du mode de scrutin « affecterait la stabilité des gouvernements successifs, la représentation des régions et [la reddition de comptes] des députés envers la population ».

Le ton a changé depuis 2004. À l'époque, le gouvernement libéral de Jean Charest suggérait dans un avant-projet de loi d'instaurer un système de représentation proportionnelle, qui impliquait la réduction du nombre de députés de circonscription à 77 et créait 50 sièges compensatoires pour des députés issus de listes.

Les indépendantistes

L'adhésion du Parti québécois

cois (PQ) à un projet visant à réviser le mode de scrutin marqué aussi un changement de cap. Le parti avait fait disparaître en 2011 cette proposition, incluse dans son programme depuis 1969.

La proposition de listes régionalisées et la possibilité « d'ajouter tous les députés indépendantistes en 2022, qu'ils soient du Parti québécois ou de Québec solidaire », ont rallié le chef Jean-François Lisée.

Son confrère de la Coalition avenir Québec (CAQ), François Legault, a dit voir dans cette réforme un moyen de lutter contre le cynisme. « C'est un bon compromis pour nos régions, c'est un bon compromis pour notre démocratie, c'est un bon compromis pour le Québec », a-t-il résumé. Ni l'un ni l'autre des chefs n'a voulu se prononcer sur sa capacité à œuvrer au sein d'une coalition PQ-CAQ.

Seul Gabriel Nadeau-Dubois, de Québec solidaire, a dit n'avoir « aucune objection à augmenter le nombre de sièges à l'Assemblée nationale » si cela s'avérait nécessaire. À ses côtés, François Legault a levé les yeux au ciel. Ni la CAQ ni le PQ ne souhaitent voir le nombre de députés dépasser les 125.

Les partis ne se sont pas arrêtés sur une proportion précise de députés élus et de députés « de liste ». Ils se sont néanmoins engagés à déposer un projet de loi visant à réformer le mode de scrutin « au plus tard le 1^{er} octobre 2019 ».

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

N.Séguin Inc.
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (paragraphe 102(4) de la Loi)
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 9070-2671 Québec Inc.
Avis est par les présentes donné que la faillite de 9070-2671 Québec Inc., de 1023, rue Dion, Longueuil, Québec, J4V 3J4 est survenue le 1^{er} mai 2018, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18 mai 2018, à 9:00 heures, au 3755, boulevard Matte, bureau E, dans la ville de Brossard dans la province de Québec.
Daté le 7 mai 2018, à Montréal, en la province de Québec.
N. SÉGUIN INC.
300, boul. Marcel-Laurin, bureau 211, Montréal QC H4M 2L4
Tél.: 514 768-2002 • Téléc.: 514 587-6480

Appel d'offres
Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion des projets immobiliers
Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :
Catégorie : Travaux
Appel d'offres : 5932
Descriptif : Conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au CESM
Date d'ouverture : Le mardi 11 septembre 2018
Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission
Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 10 mai 2018 sur le SEAO.
Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :
Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le lundi 18 juin 2018 à 15h00, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca
Les visites auront lieu : du 31 mai 2018 au 21 juin 2018 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h00, 11h00 et 13h00.
Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Fait à Montréal, le 3 mai 2018
Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres
Montréal
APPEL D'OFFRES - TRAVAUX
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE
DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS - ACTIFS IMMOBILIERS
Soumission CDN-NDG-18-AOP-DAI-032
Réaménagement et agrandissement du chalet et aménagement d'un jardin communautaire au parc de la Savane
L'ouverture des soumissions prévue pour le **vendredi 11 mai 2018 à 11 heures** est reportée au **vendredi 18 mai 2018 à 11 heures**. Les soumissions devront donc être reçues avant **11 heures le vendredi 18 mai 2018** au 5160, boulevard Décarie, bureau 100, (Accès Montréal), rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9, à l'attention du secrétaire d'arrondissement.
Fait à Montréal, le 10 mai 2018.
La secrétaire d'arrondissement substitut,
Julie Faraldo-Boulet

APPEL D'OFFRES PUBLIC
Montréal
Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :
Appel d'offres : VMP-18-013
Installation d'une clôture ornementale Parc du Pied-du-Courant
Date d'ouverture : 28 mai 2018
Dépôt de garantie : Cautionnement de 10 %.
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **10 mai 2018** par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Renseignements : Domenico Zambito : vm-appeloffres@ville.montreal.qc.ca
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, le 10 mai 2018
Le Secrétaire d'arrondissement
M^r Domenico Zambito

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Appel d'offres
Montréal
Division projets sécurité publique et EPLV
Direction de la gestion et de la planification immobilière
Service de la gestion et de la planification immobilière
Catégorie : Travaux
Appel d'offres : JA-00046-PH2
Descriptif : Réaménagement des serres Louis-Dupire Phase 2
L'ouverture des soumissions prévue pour le, 22 mai 2018, est reportée au, 24 mai 2018, à 13 h 30, au Service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.
Fait à Montréal, le 10 mai 2018
Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

APPEL D'OFFRES PUBLIC
Montréal
Des soumissions sont demandées et devront être reçues avant 11 h à la date ci-dessous, au comptoir Accès Ville-Marie situé au 800, boulevard De Maisonneuve Est, 17^e étage, Montréal H2L 4L8, pour :
Appel d'offres : VMP-18-014 - Travaux de réfection routière de différentes rues de l'arrondissement de Ville-Marie
Date d'ouverture : 28 mai 2018
Dépôt de garantie : Cautionnement de 10 %.
Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 10 mai 2018 par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.
Renseignements : vm-appeloffres@ville.montreal.qc.ca
Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés à cette fin par l'arrondissement de Ville-Marie et placée dans une enveloppe cachetée portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.
L'arrondissement de Ville-Marie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, le 10 mai 2018
Le Secrétaire d'arrondissement
M^r Domenico Zambito

HEURES DE TOMBÉE
Avis légaux et appels d'offres
Les réservations doivent être faites avant **15 h pour publication deux (2) jours plus tard.**
Publications du **lundi :**
Réservations avant **11 h le vendredi**
Publications du **mardi :**
Réservations avant **15 h le vendredi**

AVIS
Avis est par les présentes donné à Michelle SIMARD, d'adresse inconnue, que Micheline DESROSIERS, en son vivant résidant au 199, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, Québec, J5A 2N8, est décédée à Saint-Constant le 2 novembre 2017. Aux termes de son testament, la défunte a désigné Michelle SIMARD, à titre de colliquatatrice remplaçante et a prévu un délai de 30 jours à compter de la connaissance de son décès pour qu'elle fasse connaître son acceptation de la charge.
Avis est par les présentes donné à Michelle SIMARD qu'elle bénéficie d'un délai de 30 jours pour faire connaître son acceptation de la charge de colliquatatrice remplaçante à Me Laurent FRÉCHETTE, Notaire, au 7160, boulevard Pie-IX, bureau 201, Montréal, Québec, H2A 2G4.
Donné ce 3 mai 2018
Laurent FRÉCHETTE, Notaire

AVIS public de notification (articles 136 et 137 C.p.c.)
Avis est donné à Jay Kumar, de vous présenter au greffe civil du district de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance, avis d'assignation et pièces, avis d'exécution et déclaration sous serment qui ont été laissés à votre attention et qui porte le numéro de cause 500-22-245746-188.
Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.
Le présent avis est publié à la demande d'Olivier Gaucher, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier la demande introductive d'instance et avis d'exécution.
Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.
Repentigny, ce 7 mai 2018
Michel Gaucher,
Huissier de justice

Avis de clôture d'inventaire (art. 795, C.c.O.)
Prenez avis que, à la suite du décès de Maxime MIMÉAULT, en son vivant domicilié au 6370 boulevard Roi-René, Montréal (Anjou), Québec, Canada, H1K 3G3, survenu le vingt-six janvier deux mille dix-huit (26 janvier 2018), un inventaire de ses biens a été dressé par Nancy THERRIEN, liquidatrice, et peut être consulté par les intéressés à l'étude de Notaires Montréal, s.e.n.c.r.l., située au 740, Saint-Maurice, bureau 204, Montréal, Québec H3C 1L5 (514-844-3316 x. 709).

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession **NORMAND RIEUNDEAU**, en son vivant domicilié au 440 St-Jacques, Granby (Québec) J2G 3N8, et décédé le 10 novembre 2017 à Granby. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude de M^r **YVES BEAUDOIN**, notaire, au 5928 Boul Cousineau, bur. 3A, Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9, LONGUEUIL, le 7 mai 2018.
M^r **YVES BEAUDOIN**, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
Suite au décès de Jean-Marie Pradel LOUIS, survenu le 8 novembre 2017, domicilié au 1855 rue Talleyrand, appartement 105C, Brossard, Qc J4V 2Y9, avis est donné que la clôture d'inventaire des biens du défunt a été faite selon la loi par le liquidateur ad hoc en date du 6 mai 2018 et l'inventaire peut être consulté à l'étude du notaire Michel Bibeau, au 620 De Montagne, Boucherville, Qc J4B 8N7.

Dans l'affaire de la faillite : Avis est par les présentes donné que la faillite de : 9200-6717 Québec Inc. Situé au : 619, Sainte-Catherine, Granby, Québec, J2G 3V1 est survenue le 03-05-2018 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23-05-2018 à 10:00 au bureau du syndic au : 100, rue Principale, Granby, Québec, J2G 2T4

Jean Fortin, Syndics autorisés en insolvabilité
Tél. 450-442-3260
JeanFortin.com

Association québécoise des troubles d'apprentissage
« J'ai bûché très fort pour réussir mes études... j'apprenais différemment! »
www.aqeta.qc.ca

Appel d'offres
Montréal
Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement
Appel d'offres : 18-16782
Services professionnels pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, de conception dans le domaine des structures routières et de la voirie
L'ouverture des soumissions prévue pour le 8 mai 2018 est reportée au 15 mai 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.
Fait à Montréal, le 10 mai 2018
Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres
Montréal
Direction générale adjointe - Services institutionnels
Service de l'approvisionnement
Appel d'offres : 18-16839 - ERRATUM
Services professionnels Sondage sur la satisfaction des citoyens et des entreprises à l'égard des services municipaux
Veuillez prendre note qu'à la suite de l'annonce paru le 7 mai 2018 dans ce journal, la Ville désire vous informer que l'appel d'offres 18-16839 ci-haut décrit, n'est pas encore disponible sur le site SEAO.
Cet appel d'offres sera publié sur le site SEAO le 14 mai 2018 et la nouvelle date d'ouverture des soumissions est le 31 mai 2018.
Fait à Montréal, le 10 mai 2018
Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE
faites les premiers pas
(514) 856-6600
www.portage.ca
Portage
Pour entrer en contact

ACTUALITÉS

86^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANCOPHONE POUR LE SAVOIR

Des antimicrobiens dans le bois

PAULINE GRAVEL

En découvrant l'importante activité antimicrobienne de plusieurs composés chimiques extraits du peuplier faux tremble, des chercheurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) viennent de trouver une nouvelle façon de revaloriser l'immense quantité de résidus de bois générés par l'industrie forestière.

«Le peuplier faux tremble est l'essence d'arbre parmi les feuillus qui est la plus utilisée dans l'industrie forestière au Québec. Il représente à lui seul 8,3% du commerce forestier», souligne d'entrée de jeu l'étudiante Annabelle St-Pierre de l'UQTR, qui présentait hier les résultats de ses recherches dans le cadre du 86^e congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), qui se déroule cette semaine à Saguenay.

Actuellement, les résidus de sciage du peuplier faux tremble, qui sont principalement des écorces, sont envoyés dans une usine de cogénération, où on les brûle pour en tirer de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité. Pour le moment, il s'agit du seul débouché pour ces abondants résidus.

Extraction

Dans le cadre de sa maîtrise, Annabelle St-Pierre a évalué différentes méthodes permettant d'extraire de ces débris des composés ayant des propriétés biologiques intéressantes, notamment antimicrobiennes et antioxydantes.

Dans un premier temps, elle a broyé les écorces de bois afin d'obtenir une matière fine qu'elle a plongée dans un solvant qui a été chauffé. À l'aide de deux méthodes d'extraction différentes reposant sur le principe de la macération, elle a ainsi pu tirer un cocktail de molécules chimiques ayant des propriétés antimicrobiennes et antioxydantes. «Nous n'avons donc pas eu besoin de procéder à des traitements chimiques sévères pour extraire ces substances», précise-t-elle.

Parmi les substances qu'elle

a pu extraire figurent plusieurs composés phénoliques, dont des polyphénols et des flavonoïdes, ainsi que quelques terpénoïdes et alcaloïdes. «Il s'agit de composés organiques qui sont présents dans la plupart des matières d'origine végétale, mais qui se retrouvent en quantités différentes d'une plante à l'autre, d'une essence d'arbre à l'autre», souligne-t-elle.

L'étudiante a ensuite mesuré l'activité antimicrobienne des extraits qu'elle avait obtenus par macération avec différents solvants. Elle a alors observé que ces extraits inhibaient la prolifération de plusieurs micro-organismes pathogènes, tels que *E. coli*, *S. aureus*, *C. albican*, *S. enterica*, qui sont autant de micro-organismes présents dans les hôpitaux et les usines de production alimentaire. La jeune chercheuse précise que ce sont les extraits recueillis en utilisant de l'eau comme solvant qui présentaient la plus grande activité antimicrobienne. Ce qui est une bonne nouvelle, car «l'eau rend le procédé encore moins coûteux et moins polluant».

Produits ménagers

«Nos extraits pourraient servir à préparer des produits désinfectants pouvant être utilisés pour nettoyer des surfaces de production alimentaire et d'hôpitaux. Ces antimicrobiens pourraient aussi être employés comme agents de conservation dans l'industrie alimentaire pour inhiber la prolifération des bactéries. Et les antioxydants que contiennent nos extraits pourraient entrer dans la formulation de cosmétiques destinés à freiner le vieillissement de la peau», fait valoir M^{me} St-Pierre, dont le projet a été effectué en collaboration avec Forêt Modèle du Lac-Saint-Jean, un organisme qui gère les industries forestières de cette région, et Sani Marc, une entreprise de Victoriaville qui formule des produits de nettoyage utilisés principalement dans l'industrie.

Le Devoir

Le parascolaire réduit le décrochage

Les activités extracurriculaires diminuerait de 70% les risques d'abandon

ISABELLE PORTER
à Saguenay

Les élèves à risque au secondaire ont 70% moins de chances de décrocher s'ils participent à une activité parascolaire (sport, théâtre, etc.) de façon continue, révèle une recherche menée dans douze écoles.

«Les activités parascolaires offrent d'autres occasions d'être valorisés pour les élèves à risque qui, typiquement, vont être moins valorisés par les notes ou le comportement», explique Eliane Thouin, étudiante en psychoéducation à l'Université de Montréal, en marge de sa présentation à l'Acfas. «Ça permet aussi à des jeunes plus isolés de se créer un réseau social.»

«On parle d'activités qui sont organisées et soutenues dans les écoles: des activités sportives, artistiques, comme le théâtre ou le cinéma, d'autres d'implications sociales, comme Amnesty internationale, des clubs oratoires...»

Pendant trois ans, elle a suivi une cohorte de 545 adolescents majoritairement à risque dans douze écoles de Montréal, de Lanaudière et des Laurentides.

Chaque année, les jeunes du groupe répondaient à un questionnaire. Pendant l'étude, le tiers d'entre eux ont abandonné l'école, mais l'équipe dirigée par la professeure Véronique Dupéré les a revus par la suite afin de les sonder à nouveau.

C'est en comparant les données des jeunes à risque qui sont restés à l'école et celles de ceux qui ont décroché qu'elle a pu voir que ceux qui avaient une activité parascolaire avaient 70% moins de chances d'abandonner.

Plus d'impact que les amis

La recherche a en outre révélé que le fait d'être dans une troupe de théâtre ou une équipe de sport a encore plus d'impact sur le maintien à l'école que la présence d'amis ou l'existence d'une relation significative avec un adulte parmi les membres du personnel.



ISTOCK

Les élèves qui pratiquent une activité artistique ou sportive après les cours se sentent plus valorisés.

Or, pour que ça marche, l'activité doit être continue, insiste Eliane Thouin. «C'est important parce qu'il y a beaucoup d'élèves dans le réseau public pour qui la participation, c'est vu comme un privilège. Tu peux participer si tu as certaines notes, si tu as un comportement exemplaire... Si tu commets une faute disciplinaire, tu es retiré de l'activité. Quand on a passé les jeunes en entrevue, ça ressortait beaucoup.»

Des recherches antérieures avaient déjà documenté les bienfaits des activités parascolaires sur le développement des adolescents, mais c'est la première fois qu'on mesure l'impact direct de ces loisirs sur le décrochage des jeunes à risque au Québec.

Des résultats dont le gouvernement devrait prendre note, dit-elle, en précisant qu'elle a pu observer l'impact des coupes sur le parascolaire durant son étude sur le terrain.

«Certaines écoles avaient abandonné en cours d'année la tenue des activités parce qu'il y

Islam: comment parler des préjugés en classe?

Un jeune chercheur de l'UQTR a constaté que les enseignants étaient souvent mal à l'aise lorsque venait le temps de parler en classe des préjugés à l'endroit des musulmans dans le cadre du cours d'éthique et culture religieuse au secondaire. Après avoir animé une série d'ateliers dans le réseau, il en conclut que les profes-

seurs manquent surtout d'outils et de guides pour bien le faire. Devant d'autres chercheurs intéressés par le domaine, Mathieu Lizotte a parlé de son expérience avec un guide pédagogique développé par le Centre Justice et Foi à Montréal, «Québécois(e)s, musulman(e)s... et après?». «Très rapidement, on a senti qu'il y avait un intérêt d'avoir un outil supplémentaire. On sent parfois qu'il y a un manque de formation sur le terrain», a observé l'étudiant en sciences de l'éducation.

avait eu des coupes, et c'est ce qu'ils ont enlevé en premier.»

Enfin, pour que le parascolaire apporte ses bienfaits, l'école doit le traiter d'emblée comme une manière de lutter contre le décrochage, précise-t-elle. «Il faut solliciter les élèves qui, de prime abord, sont moins

portés à participer.» Rappelons que, le 2 mai dernier, une étude révélait que seulement 64% des jeunes Québécois du réseau public réussissent à obtenir leur diplôme dans les temps requis.

Le Devoir

MONTREAL

Un pompier poursuit la Ville pour une «enquête négligente»

AMÉLI PINEDA

Un pompier-enquêteur libéré en janvier dernier d'accusations de corruption portées sans preuve contre lui poursuit la Ville de Montréal pour 125 000\$ en dommages.

Luc Désy accuse le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) d'avoir effectué une «enquête négligente» et de l'avoir arrêté «sans motifs».

L'enquêteur du Service incendie de la Ville de Montréal (SIM) était accusé d'avoir accepté un pot-de-vin en échange de la falsification d'un rapport d'enquête, sous la pression de deux entrepreneurs en construction. Ceux-ci voulaient que le rapport soit favorable à la propriétaire d'un immeuble incendié dans le but d'obtenir des indemnités d'assurances afin que puisse leur être octroyé un contrat de rénovation.

Mais voilà qu'après plus de 30 mois de procédures judiciaires, M. Désy a été libéré de tous les chefs d'accusation portés contre lui en raison de «l'inexistence d'éléments de preuve».

«Il n'y a aucune preuve directe que Luc Désy a convenu d'accepter, par corruption, de l'argent en vue de provoquer ou faciliter la perpétration d'une infraction. La preuve circonstancielle ne permet pas non plus de conclure en ce sens», a conclu la juge Patricia Compagnonne de la Cour du Québec.

Le cas de M. Désy est une «aberration», selon son avocat.

«Ce qui m'étonne, c'est

que, si le Service incendie a eu une crampe au cerveau et n'a pas compris qu'il n'avait rien fait, la police et les procureurs de la Couronne n'ont pas plus réagi en voyant le manque de preuve», déplore M^e Alain Arseneault.

Dans la poursuite, M. Désy souligne qu'il a lui-même informé ses supérieurs qu'il avait fait l'objet d'une tentative de corruption et qu'il avait refusé l'offre. D'ailleurs, souligne-t-il, son rapport final sur les causes de l'incendie n'a pas favorisé la propriétaire de l'immeuble en cause.

Arrestation humiliante

L'avocat rappelle également l'humiliation vécue par M. Désy, qui s'était fait passer les menottes en mai 2015 devant l'école d'un de ses enfants sous le regard de sa conjointe et de plusieurs parents.

«C'a été une période très difficile, tant au point de vue personnel et familial que financier», soutient l'avocat.

Le pompier-enquêteur avait été suspendu sans solde à la suite de son arrestation.

«Même son syndicat lui a tourné le dos au début. Il a dû se présenter à une assemblée pour s'expliquer devant tout le monde alors que les rumeurs à son sujet ne cessaient de courir», mentionne M^e Arseneault.

La Ville de Montréal n'a pas souhaité commenter le dossier puisqu'il est judiciaire.

M. Désy a réintégré son poste en janvier dernier.

Le Devoir

ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

Un moratoire décrété sur la démolition des maisons «shoebox»

JEANNE CORRIVEAU

Craignant la disparition graduelle des maisons de type «shoebox», l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, à Montréal, a décrété un moratoire sur la transformation et la démolition de ces bâtiments ouvriers en attendant l'adoption d'un encadrement réglementaire qui leur serait spécifique.

Au cours des quatre derniers mois, l'arrondissement a reçu sept demandes de démolition pour ces petites maisons datant du début du XX^e siècle.

L'arrondissement avait fait savoir en février dernier son intention de se doter d'une réglementation pour encadrer la préservation de ces maisons appartenant au patrimoine modeste. L'opération s'est avérée plus complexe que prévu, admet la conseillère du Vieux-Rosemont Christine Gosselin.

Lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie lundi

soir, les élus ont donné leur aval à un moratoire s'appliquant à toute nouvelle demande d'agrandissement, de transformation ou de démolition de maisons de type «shoebox», et ce, pour une période indéterminée. «Le moratoire n'affecte pas les demandes qui ont été reçues», a précisé M^{me} Gosselin. «Le cadre réglementaire que nous préparons nous permettra d'être plus exigeants pour les maisons «shoebox» en bon état ou celles qui ont une belle façade.»

L'arrondissement a déjà fait un inventaire des maisons «shoebox», qui sont au nombre de 572 sur son territoire, mais il lui faut encore préciser les critères qui seront fixés.

Certaines conditions

Lundi soir, les élus ont aussi été appelés à se prononcer sur une demande de démolition de l'un de ces bâtiments en mauvais état. La propriétaire, qui habite cette maison de la rue De Normanville depuis 30 ans, souhaite

en faire une unifamiliale de deux étages. «Je suis une citoyenne. Je ne suis pas un promoteur de condos», a-t-elle expliqué lors de son intervention devant les élus.

La démolition avait déjà été autorisée par l'arrondissement il y a quelques mois, mais des citoyens avaient porté le dossier en appel. Lundi, le conseil d'arrondissement a confirmé sa décision initiale, mais a imposé une nouvelle condition, soit que la façade soit préservée et que le deuxième étage soit construit en retrait.

«Je pense que c'est un compromis acceptable. Il faut aussi considérer l'aspect humain», indique Christiane Guoin, présidente du conseil d'administration de la Société d'histoire Rosemont-La Petite-Patrie. «Il ne faut pas pénaliser les propriétaires, mais il faut éviter d'enlever tout le cachet de ces maisons-là.»

Selon elle, ce ne sont pas toutes les maisons «shoebox» qui méritent d'être conservées et elles sont souvent trop petites

«Il ne faut pas pénaliser les propriétaires, mais il faut éviter d'enlever tout le cachet de ces maisons-là»

Christiane Guoin, présidente du conseil d'administration de la Société d'histoire Rosemont-La Petite-Patrie

pour une famille. M^{me} Guoin salue cependant le moratoire décrété par l'arrondissement. «C'est important de ne pas décider à la pièce du sort de ces maisons», dit-elle.

Le Devoir

Michelle Blanc veut être candidate pour le PQ

La gestionnaire et spécialiste du commerce électronique Michelle Blanc fait le saut en politique avec le Parti québécois. Elle souhaite briguer l'investiture dans la circonscription de Bertrand, dans les Laurentides, ou de Mercier, en plein cœur de Montréal. «Pour moi, c'est une extraordinaire nouvelle. C'est une

femme qui a une énergie folle», s'est réjoui le chef du Parti québécois (PQ), Jean-François Lisée, mercredi. Il a qualifié Michelle Blanc de «femme convaincante», «qui a une connaissance du milieu numérique». C'est d'ailleurs la Stratégie numérique du gouvernement libéral — qui équivaut selon elle à «des millions garçonnés à gauche et à droite, sans cohérence» — qui l'a poussée à faire le saut en politique, selon ce qu'elle a écrit sur son blogue.

Le Devoir



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

ARMES D'ASSAUT

Fermons la brèche

Un an après la tuerie à la grande mosquée de Québec et plus de 29 ans après celle de Polytechnique, il est encore possible au Canada de posséder légalement des armes d'assaut. Le projet de loi C-71 présenté par le gouvernement Trudeau ne corrige malheureusement pas ce dangereux anachronisme.

Lundi, 79 personnes, dont les blessés et familles des victimes de la tuerie de la grande mosquée de Québec, ont écrit au premier ministre Justin Trudeau pour lui enjoindre d'interdire aux citoyens la possession d'armes d'assaut. En comité parlementaire mardi, le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a entrouvert la porte.

Il a dit qu'il serait prêt à examiner une proposition « constructive », mais il préférerait d'abord adopter le projet C-71, autour duquel il y aurait un certain « consensus ». Mais ce projet a aussi soulevé l'ire du lobby des armes à feu et du Parti conservateur. Aller plus loin inquiète donc les libéraux, qui ont payé cher par le passé la mise en place du défunt registre des armes d'épaule. Ceci expliquerait aussi la réponse du premier ministre, qui s'est réfugié derrière une disposition du projet de loi mettant fin au pouvoir du cabinet d'annuler les décisions de la GRC en matière de classification des armes à feu.

Il s'agit toutefois d'une esquivé, car si la GRC procède à la classification technique des armes, elle le fait en appliquant les catégories et critères prévus dans le Code criminel. Et ce Code, seuls les élus peuvent le modifier. Il faut donc un projet de loi pour interdire les armes d'assaut. Malheureusement, C-71 n'en souffle mot.

Le Code prévoit actuellement trois catégories d'armes à feu : sans restriction, à autorisation restreinte et prohibées. Les critères sont si lâches que certaines armes semi-automatiques sont légales sans restriction au Canada. Elles ne sont donc pas enregistrées, ce qui fait qu'on ignore combien il y en a en circulation. D'autres armes semi-automatiques sont à autorisation restreinte et enregistrées alors que les armes automatiques, elles, sont toutes prohibées.

Les armes longues semi-automatiques sont pourtant des armes d'assaut, une expression que le Code criminel n'utilise pas, mais qui désigne couramment les versions civiles d'armes conçues à des fins militaires. Du genre de celles, toutes légales, qui ont servi lors des tueries à la grande mosquée de Québec, à Moncton, au collège Dawson et lors de l'attentat du Métropolis.

Liée par la classification actuelle, la GRC a même approuvé au printemps 2017, dans la catégorie à autorisation restreinte, deux armes décrites comme des « mitraillettes » par leurs fabricants. Une autre arme semi-automatique a été approuvée sans restriction à cause de... la longueur du canon. Pourtant, dès 2012, la GRC disait dans une note obtenue par PolySeSouvient qu'une réglementation désuète « posait un risque pour la sécurité publique en permettant que des armes conçues à des fins militaires et paramilitaires soient aisément accessibles au public ».

Une arme à feu devrait être classée en fonction du niveau de risque qu'elle représente, et bien que les armes d'assaut soient rarement utilisées pour commettre des crimes, quand elles le sont, on est généralement face à un carnage.

Le ministre Goodale doit corriger cette lacune de C-71, peut-être une des plus sérieuses du projet de loi. Il devrait idéalement l'amender ou enclencher immédiatement la révision de la classification et fixer une date butoir pour la mettre à jour.

Les signataires de la lettre transmise au premier ministre se demandaient si ce silence, au détriment de la sécurité publique, était motivé par la peur qu'inspirait aux députés libéraux une minorité d'amateurs d'armes. Si M. Goodale ne fait rien ou si son patron l'en empêche, les victimes et leurs alliés auront leur réponse.

MOYEN-ORIENT

Verrouillage libanais

Les profondes fractures politico-confessionnelles restent entières au Liban à l'issue des législatives de dimanche dernier, les premières à s'y tenir en neuf ans. Qu'une certaine dose de représentation proportionnelle ait été injectée pour la première fois dans le mode de scrutin permettait d'espérer — de rêver — que ces lignes de fracture allaient enfin se défaire un peu. Le mouvement éclaté de la société civile, né de la très politique crise du ramassage des déchets en 2015, crise qui fut un puant révélateur de la corruption et de l'incurie de l'État, aura bien réussi à montrer le bout de son nez en faisant élire une députée indépendante, la journaliste de télévision Paula Yacoubian. Une percée dont il ne faut pas sous-estimer la valeur, étant donné la faiblesse de la société civile libanaise.

Mais pour l'essentiel, ce scrutin a redessiné sensiblement les mêmes blocages, en plus de les exacerber, préfigurant à nouveau la formation d'un gouvernement bancal. Grand vainqueur du scrutin, le Hezbollah pro-iranien accroît nettement son influence au Parlement.

Face à lui, le Courant du futur du premier ministre sortant, Saad Hariri, proche de l'Arabie saoudite, continue de constituer le principal représentant de la communauté sunnite, encore que de manière moins absolue, puisque l'instauration d'une forme de proportionnelle a donné lieu à un éparpillement relatif de son électorat — ce qui n'est pas sans signaler, du reste, une exaspération à l'égard de M. Hariri — qui devrait néanmoins devenir à nouveau premier ministre — pour les accommodements qu'il s'est montré prêt à faire avec le Hezbollah au nom de la stabilité du Liban.

Cette stabilité restera précaire. De fait, le Liban est le microcosme des clivages qui déchirent l'ensemble de la région. Entre influence iranienne et influence saoudienne, c'est un petit pays qui, au fond, ne s'appartient pas — ou, du moins, bien insuffisamment. Les Libanais n'en sont d'ailleurs pas dupes, qui sont allés voter dans une proportion d'à peine 50%.

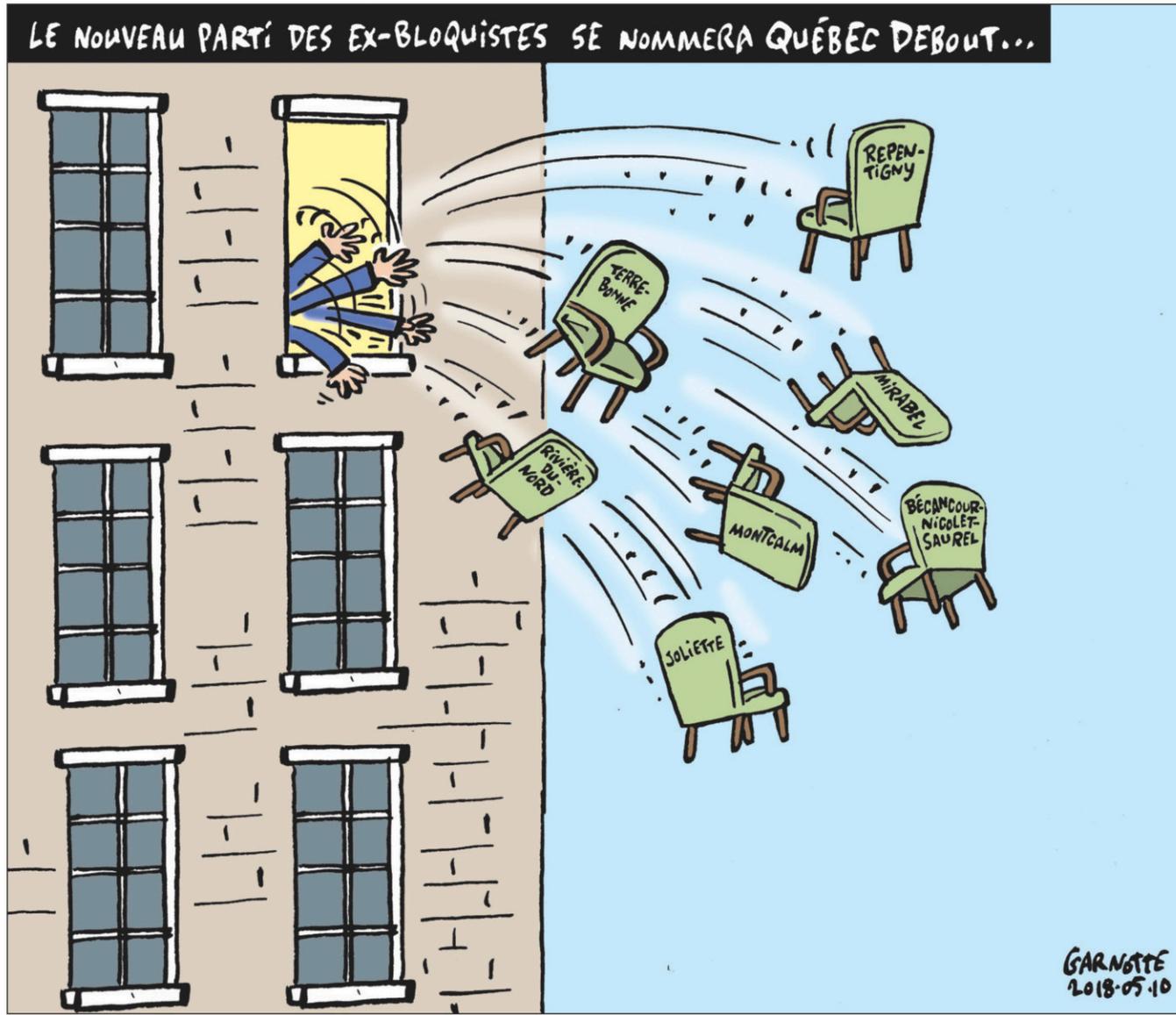
La décision de Donald Trump de retirer les États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien n'arrangera rien. Elle va nécessairement contribuer à aiguïser les tensions entre Riyad et Téhéran.

Elle risque aussi d'augmenter les risques d'affrontement militaire entre l'Iran et Israël. Les deux pays se sont défiés à plusieurs reprises, dernièrement, par tirs de missiles interposés en sol syrien. Qui dit que le Liban ne deviendra pas aussi le terrain de leur affrontement indirect? « Liban égale Hezbollah », a écrit sur Twitter lundi Naftali Bennett, ministre israélien de l'Éducation et chef du parti d'extrême droite Le Foyer juif. Une menace que le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, qui tient M. Trump par le bout du nez, ne se privera sûrement pas de monter en épingle.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Chef des technologies SYLVAIN COUTU
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Mario Beaulieu, le putschiste

Depuis le conseil général du Bloc québécois d'il y a dix jours, le président du parti, Mario Beaulieu, laissait planer le doute eu égard à son avenir au Bloc. Eh bien, c'est maintenant officiel, il demeure au Bloc pour mieux précipiter le départ de la chef Martine Ouellet, qu'il dit responsable de la crise que vit actuellement le Bloc.

Et, pour faire taire toutes les rumeurs concernant ses raisons d'une telle décision, M. Beaulieu allègue qu'il est « 100% en faveur d'une approche proactive à l'indépendance. C'est pour ça [qu'il] a appuyé Martine Ouellet ». Ce qu'il lui reproche aujourd'hui, « c'est la façon dont elle agit en tant que chef ».

Au moins, les cartes ont l'avantage d'être claires, Mario Beaulieu s'affirme donc comme un putschiste avoué et c'est à ce titre qu'il ne ménagera aucun effort pour arriver à ses fins d'ici au vote de confiance auquel se soumettra M^{me} Ouel-

let au début de juin.

La décision de Mario Beaulieu ajoute, à n'en pas douter, un lourd poids sur les épaules de Martine Ouellet, qui perd un appui majeur dans sa « croisade » pour conserver son titre de chef du Bloc québécois. L'avenir nous dira si M. Beaulieu aura un effet mobilisateur significatif auprès des membres du parti.

En attendant, les jeux de coulisse risquent d'être déterminants quant aux suites à donner à la décision du président du parti, un « guerrier » expérimenté qui bénéficie d'un certain prestige auprès des troupes bloquistes!

Henri Marineau
 Québec, le 9 mai 2018

Pas à la hauteur

À la suite du récent jugement rendu dans l'affaire du Faubourg Contrecoeur, MM. Lisée et Khadir n'ont pas été à la hauteur; ils ont pris la voie populiste en laissant clairement entendre que, malgré la décision judiciaire, les accusés étaient

de fait coupables. La population, grandement influencée par les médias et la commission Charbonneau (un grand spectacle), était venue à la conclusion que les accusés étaient coupables. Comme elle croit maintenant que les Bibeau et Charest ont également commis des actes criminels.

Dans toutes ces affaires, les médias ont une grande part de responsabilité, oubliant que par leurs dires et insinuations, ils portent atteinte à des réputations et ils minent le système de justice. Une émission comme *Enquête* aurait auprès de la population plus de crédibilité qu'une cour de justice! Il me semble plus qu'important que les médias fassent leur autocritique en ce domaine. Mais je ne me fais pas ici d'illusions.

Quant aux politiciens, ils devraient appuyer sans réserve la mission des tribunaux, soit de défendre la justice et l'État de droit. Et ceci, pour le plus grand bien de notre démocratie. Quant à l'UPAC et au DPCP, ils devraient sérieusement se questionner sur leurs méthodes de travail.

Michel Lebel
 Entrelacs, le 3 mai 2018

LIBRE OPINION

Rejetons le projet de loi 141 au nom de la protection des consommateurs

BERNARD LANDRY

Ancien premier ministre, ancien ministre des Finances et ancien professeur de l'ESG-UQAM

ALAIN PAQUET

Ancien ministre délégué aux Finances et professeur titulaire à l'ESG-UQAM

ROSAIRE BERTRAND

Ancien ministre

HUBERT BENOIT

Ancien député et conseiller en sécurité financière

Depuis l'automne, plusieurs voix ont dénoncé et soulevé des préoccupations majeures quant à des pans entiers du projet de loi 141 (PL 141) relatif au secteur financier. Cela concerne tant l'assurance de dommages, l'assurance de personnes que l'épargne collective.

Le 7 mai dernier, toutes les associations de consommateurs du Québec, appuyées par plusieurs intervenants indépendants, ont demandé conjointement le retrait du projet de loi 141. Aujourd'hui, de manière totalement non partisane, mais forts de nos expériences et expertises, nous en appelons solennellement aux parlementaires.

Depuis 20 ans, plusieurs lois ont été adoptées et modifiées par différents parlements en établissant un équilibre fondamental permettant la fabrication de produits et de services financiers par des

compagnies, et leur distribution par des professionnels. C'est à cette fin que l'Autorité des marchés financiers (AMF) et les organismes d'autorégulation, telles la Chambre de l'assurance de dommages (ChAD) et la Chambre de la sécurité financière (CSF), se sont vu confier des rôles complémentaires.

Le projet de loi 141 rompt cet équilibre et propose un retour en arrière au détriment des épargnants et de la responsabilité des professionnels. Il incarne une tentative de capture réglementaire possiblement à l'avantage des grandes institutions financières. En ouvrant tout grand la distribution sans représentant et par Internet sans les garde-fous adéquats, le projet de loi laissera n'importe qui « conseiller » les consommateurs, sans détenir de certification de l'AMF et sans être responsable de ses gestes. Cela favoriserait d'ailleurs la réduction du nombre de professionnels, avec un impact particulièrement marqué en régions.

L'expérience a démontré que, sans négliger une surveillance des compagnies, un encadrement centré en premier lieu sur les personnes physiques est plus efficace, car il s'incarne clairement dans la préservation de leur réputation et de leur responsabilité. Pourtant, le déséquilibre découlant du projet de loi repose sur l'écoute privilégiée et la place prépondérante octroyée aux personnes morales pour influencer la réglementation. L'abolition des organismes de protection du public que sont

la ChAD et la CSF minerait inévitablement un système assurant présentement de hauts standards de professionnalisme pour les consommateurs.

Contrairement aux prétentions du ministère des Finances, nos craintes ne sont pas que des fabulations. En mars dernier, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada publiait un rapport très éloquent sur les manquements et les risques constatés dans les pratiques de vente au détail de produits par les institutions financières canadiennes. Au Québec, entre juillet 2017 et avril 2018, le site Internet de l'AMF ne recense pas moins de 16 ententes survenues avec de grandes institutions (dont Chubb, Manufacturers, Aviva, Desjardins Sécurité financière, Industrielle Alliance, Lloyds, etc.) pour des manquements associés aux ventes. Des sanctions administratives leur ont été imposées, mais elles demeurent nettement inférieures aux primes et rémunérations découlant de pratiques inconvenantes. [...]

Ce projet de loi mammoth — contenant 485 pages, 2349 articles, modifiant 60 lois existantes et nécessitant 4653 pages de notes explicatives remises aux membres de la Commission des finances publiques — est si complexe qu'après dix séances en étude détaillée, seulement 27,7% des articles ont été abordés. À l'évidence, son adoption à la vapeur manquerait non seulement de sérieux, mais il constituerait un déni de démocratie aux conséquences fâcheuses et irréfléchies. [...]

IDÉES

Facebook ne peut compter sur la main invisible d'Adam Smith

On ne peut laisser le géant des réseaux sociaux s'autoréguler plus longtemps

THIERRY PAUCHANT

Professeur de management éthique
à HEC Montréal

Linfluence politique, abus de confiance, évasion fiscale, Facebook a été récemment fort critiqué. Et pourtant, la comparution de Mark Zuckerberg devant le Congrès américain n'a pas engendré de réglementation. Il s'est excusé et a promis d'autoréguler son entreprise, comme si la main invisible du marché allait régler l'affaire. Et pourtant, plusieurs économistes de renom, dont Joseph Stiglitz, Augus Deaton et Amartya Sen, ont affirmé que cette main n'existe pas.

J'ai voulu aller au bout de cette polémique et j'ai relu l'œuvre entière d'Adam Smith. Elle est composée de cinq ouvrages qui abordent l'économie, bien sûr, mais aussi l'éthique, le droit, la science et la littérature. Et quand on relit tout cela, on se rend compte que non seulement la doctrine de la main invisible n'existe pas chez Smith, mais qu'il prend le contre-pied de sa version actuelle.

Cette doctrine affirme que les comportements intéressés et rationnels des acteurs engendrent automatiquement la richesse collective, par les mécanismes du marché, des profits et des prix. Cette doctrine est défendue par trois écoles en sciences économiques, formant aujourd'hui la pensée économique dominante.

Par exemple, Paul Samuelson, figure de proue de la théorie économique néoclassique, suggère que la main invisible de l'offre et de la demande sur le marché induit, sauf exception, une « allocation efficace des ressources ». De même, Milton Friedman, l'un des pères fondateurs du néolibéralisme, affirme que « la seule responsabilité des entreprises [...] est d'accroître leurs profits » et que l'on doit les laisser faire, car la main invisible va, supposément, répartir ces profits de façon équitable. Et Friedrich Hayek, cofondateur de l'école autrichienne libertarienne, affirme que la « Société ouverte » émerge d'un ordre spontané, fonctionnant comme une main invisible, « les hommes [étant] gouvernés [...] par le signal abstrait des prix ».

Pourtant, quand on revisite l'œuvre d'Adam

Smith ne l'a pas [la main invisible] introduite comme une théorie, une loi, une doctrine ou un dogme, mais comme une métaphore éducative, relative à trois époques historiques spécifiques et à leurs problématiques



JOSH EDELSON AGENCE FRANCE-PRESSE

Ni les seules forces du marché ni celles de l'autorégulation ne vont régler l'affaire Facebook et beaucoup d'autres. C'est une volonté politique, sans avantages indus, encouragée par des électeurs.

Smith, on se rend compte que cette main y est effectivement invisible. Dans cette œuvre, Smith n'emploie que trois fois, dans trois livres différents, cette notion. Et quand on divise ces six mots par la totalité de ceux contenus dans cette œuvre — 1,5 million —, on trouve un ratio de 0,000004%.

Ce résultat est surprenant étant donné que nous parlons ici de la doctrine la plus fondamentale dans la pensée économique dominante, une soi-disant « loi » économique ou de la nature, invoquant même parfois la volonté divine.

Mais il y a plus. Smith ne connecte qu'une fois la notion de main invisible avec celles du marché, du profit et du prix. Dans sa première mention, il explore la condition humaine durant la préhistoire et l'Antiquité, bien avant qu'un marché économique n'existe. Dans le livre *Essays on Philosophical Subject*, non traduit en français, il observe que nos ancêtres attribuaient souvent aux dieux et aux déesses les événements naturels qu'ils ne pouvaient expliquer. Il juge que les superstitions envers « la

main invisible de Jupiter » sont compréhensibles à une époque où la subsistance et la sécurité des personnes n'étaient souvent que peu assurées. Mais il nous met en garde contre l'usage des dogmes et note, avec espoir, le développement de l'approche scientifique.

Dans sa seconde mention, Smith explore la condition humaine durant le Moyen Âge et la féodalité. Dans le livre *Théorie des sentiments moraux*, il met en scène des seigneurs féodaux qui nourrissent leurs vilains pour que ceux-ci entretiennent leur domaine. Mais il conclut que l'époque féodale s'est écroulée à la suite de ses abus envers les personnes et la nature. [...]

Ce n'est que dans sa troisième mention, dans *La richesse des nations*, que Smith connecte la notion de main invisible avec les forces économiques. Smith y explore la condition humaine durant la révolution industrielle. Il note que des marchands préfèrent souvent investir dans leur territoire national, étant donné le risque élevé du commerce international à cette époque. Ces marchands peuvent alors engendrer des cercles vertueux. Mais il note aussi que d'autres

engendrent des cercles vicieux en érigeant des monopoles ou en convainquant des politiciens de leur attribuer des avantages indus. Smith conclut alors que le mercantilisme débridé se doit d'être strictement régulé.

Cette revisite des écrits d'Adam Smith prend à contre-pied la main invisible de la pensée économique dominante. Smith ne l'a pas introduite comme une théorie, une loi, une doctrine ou un dogme, mais comme une métaphore éducative, relative à trois époques historiques spécifiques et à leurs problématiques. Et il était conscient que les dogmes, les abus envers les personnes et la nature, et le mercantilisme débridé mènent, à terme, à des désastres.

J'ai donc intitulé mon essai *Manipulés. Se libérer de la main invisible d'Adam Smith* (Fides, 2018). Car ce ne sont ni les seules forces du marché ni celles de l'autorégulation qui vont régler l'affaire Facebook et beaucoup d'autres. C'est une volonté politique, sans avantages indus, encouragée par des électeurs. Adam Smith, le père fondateur de l'économie politique, nous avait prévenus.

Lionel Groulx au-delà de la caricature

CHARLES-PHILIPPE COURTOIS

Professeur d'histoire et auteur de Lionel Groulx.
Le penseur le plus influent de l'histoire du Québec
(Éditions de l'Homme, 2017).

Dans *Le Devoir d'histoire* du 5 mai dernier, Luc Chartrand prétend dresser l'un contre l'autre, dans un collage de clichés et d'amalgames, le frère Marie-Victorin et Lionel Groulx. Ces deux contemporains seraient emblématiques de deux courants de pensée contemporains, l'un « mondialiste », l'autre « identitaire », malgré leur nationalisme commun.

De tels exercices de catégorisation permettent rarement une analyse et une compréhension fine du passé. Aussi, la présentation de la pensée de Groulx verse vite dans la caricature et les fausses représentations.

Groulx et Marie-Victorin ont collaboré à *L'Action française* et participé tous deux d'un mouvement qui hissa l'Université de Montréal vers l'excellence en recherche, et lancèrent respectivement l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF) et l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS). Ils partageaient le désir d'encourager l'émancipation de leurs compatriotes et leur décolonisation.

Quant à la question de l'antisémitisme, Luc Chartrand s'appuie sur l'étude discréditée d'Esther Delisle. Groulx ne s'est pas départi des travers de son époque, où une méfiance envers le judaïsme était largement répandue. Mais il rejetait l'antisémitisme et le racisme, qu'il considérait comme contraires au christianisme : « L'antisémitisme non seulement n'est pas une solution chrétienne ; c'est une solution négative et niaise », écrit-il dans les années 1930. Il ajoutait : « Dans le désarroi où nous sommes, les uns partent en guerre contre les Juifs, d'autres contre les Anglais. Fausses pistes [...] notre mal n'est pas en dehors de nous, il est en nous. » Alors pourquoi cherche-t-on toujours à faire de Groulx un de ses grands promoteurs de l'entre-deux-guerres et à le singulariser à cet égard ?

On avance souvent, en se basant sur son re-



WIKICOMMONS

Le chanoine dans son bureau de Paris en 1922

cueil *Notre maître le passé*, que Groulx était passéiste. Autre cliché. En faisant ainsi référence au passé, Groulx renvoie à l'une des bases de l'histoire : l'histoire d'une collectivité aide à comprendre son présent. Il y ajoutait une conviction propre à son « petit peuple » : son riche passé lui permettait d'envisager un avenir prometteur, à condition de ne pas baisser les bras ni de céder aux pressions assimilatrices du Canada et du continent. « Ils gardent l'avenir, ceux qui gardent l'histoire », écrit-il dans un poème qui se voulait un message d'espoir.

Mais n'était-ce point un intellectuel traditionaliste ? Groulx valorisait la transmission d'une tradition nationale, autrement dit d'une culture nationale. Il a toujours été convaincu qu'il fallait moderniser les traditions, faute de quoi, elles

seraient vite balayées par l'histoire.

Groulx n'était pas en quête d'une reproduction du passé, mais d'une émancipation de la nation. Oui, il souhaitait que la nation renforce ce qu'elle avait de particulier, son caractère canadien-français et catholique, face aux pressions uniformisatrices anglo-saxonnes du Dominion et du continent. Mais il se souciait avant tout des façons de dépasser la survivance pour enfin vivre pleinement comme nation épanouie, participant au concert des nations.

L'ouvrage collectif dirigé par Groulx *Notre avenir politique* fut parmi ses livres les plus influents. Son objet était d'examiner toutes les facettes du problème de l'indépendance du Québec (« l'État français ») et comment la faire advenir dans un futur lointain ou proche, selon les

circonstances de la politique internationale (la fin des empires coloniaux). Il fallait rendre l'indépendance plus aisée à réaliser par l'adoption d'une politique nationale à Québec, par l'intervention de l'État, que nécessitaient le nationalisme économique et le développement de la culture et de l'éducation, afin de redonner aux Canadiens français confiance en leur avenir.

Groulx y réfute les arguments usuels contre l'indépendance. L'intention des indépendantistes n'était d'isoler la nation, explique-t-il : la chose étant impossible (« Il n'est au pouvoir d'aucun peuple de s'isoler »), mais aussi indésirable, expliquait-il encore en 1936 : « Se refuser à d'autres formes de beauté, de richesses intellectuelles que nationales [...], ce serait s'étioler comme la plante qui épuise son terroir, sans jamais se renouveler. »

Ce nationalisme réformateur inspira des partis modernisateurs : l'Action libérale nationale (1934) et le Bloc populaire (1943), dont les dirigeants étaient proches de *L'Action nationale*. [...] On l'oublie trop souvent, la Révolution tranquille n'est pas qu'un moment de déchristianisation dans l'histoire du Québec, mais aussi un moment d'affirmation nationale. Si Groulx déplorait la première, il se félicitait de voir enfin se réaliser la seconde. C'est pourquoi André Laurendeau, observateur privilégié de la période, écrivit en 1967 : « [...] la Révolution tranquille, ça été, pour une large part, l'irruption dans le réel de pensées qu'il entretenait et qu'il claironnait depuis plus d'un tiers de siècle. »

Avant la réforme de l'éducation, les débuts de la Révolution tranquille enchantèrent Groulx qui se pinçait de voir le gouvernement de Jean Lesage reprendre des termes comme « État du Québec » et des propositions comme la nationalisation [...]. C'est que l'auteur du programme du Parti libéral, Georges-Émile Lapalme, s'était inspiré directement de *Notre avenir politique*, comme il l'explique dans ses mémoires.

En somme, pour mieux comprendre une œuvre comme celle de Groulx, mais aussi l'évolution du Québec au XX^e siècle, il convient d'éviter les caricatures et les oppositions trop binaires.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutriscac (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos), information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médiat); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis), DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebti (directrices de comptes), Alain Tréhout (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux avis légaux), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (présposées au service à la clientèle), ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

BARRETTE

SUITE DE LA PAGE 1

796 millions en 2010-2011. Il s'agit d'une hausse de 35,2%. Enfin, les dépenses directes d'établissement atteignent 847 millions en 2015-2016, par rapport à 719 millions en 2010-2011. Il s'agit d'une hausse de 17,9%.

«La preuve est faite par la vérificatrice générale: donner plus d'argent aux médecins — la recette du ministre actuel — n'a pas donné plus de soins aux patients au Québec», a lancé la porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé, Diane Lamarre, durant la période des questions.

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a rétorqué que l'analyse de la VG, qui couvre les années 2010-2011 à 2015-2016, occulte la période post-rigueur budgétaire. «[Elle] ne prend pas en compte ce qui est arrivé après nos investissements, du Parti libéral, qui ont fait en sorte que 22 000 chirurgies de plus ont été faites [par année depuis]», a-t-il mentionné à moins de cinq mois des élections générales.

«Pas de vision»

Pourquoi le coût global des chirurgies a-t-il augmenté près de cinq fois plus rapidement que le nombre de chirurgies? La vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, s'est abstenue de hasarder une explication devant les courriéristes parlementaires mercredi. «C'est le ministre qui devrait avoir la réponse», a-t-elle affirmé après le dépôt de son rapport devant l'Assemblée nationale. «On n'a pas eu une réponse claire», a-t-elle ajouté.

La VG soutient toutefois que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne dispose «pas de vision globale de la répartition optimale des services chirurgicaux» au Québec. «Une telle vision lui permettrait, entre autres, d'assurer une offre optimale qui tiendrait compte des besoins en fonction des particularités de chacun des établissements. De plus, le financement des services chirurgicaux ne considère pas suffisamment les besoins de la population et les soins à lui prodiguer; il est plutôt établi sur une base historique», écrit-elle dans son rapport.

Des données «pas fiables»

D'autre part, M^{me} Leclerc jette le doute sur la crédibilité des statistiques sur les délais d'attente en vue d'une chirurgie diffusées par le MSSS. Celles-ci reposent sur des données jugées «pas fiables», estime-t-elle.

Autrement dit, les patients québécois attendent plus longtemps pour une chirurgie que ce qu'indiquent les centres hospitaliers. C'est que le compteur tourne de la signature de la requête opératoire par le chirurgien jusqu'à la réalisation de la chirurgie. Les démarches effectuées auparavant par le patient — consultations auprès de son médecin de famille, réalisation d'analyses, de tests de laboratoire et d'exams (imagerie médicale, endoscopie, etc.), consultation d'un médecin spécialiste, etc. — ne sont pas prises en compte.

D'autre part, les professionnels de l'Hôpital général juif et de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme choisissent de «limiter le nombre de patients inscrits sur la liste d'attente s'ils pensent ne pas être en mesure de les opérer dans le temps opératoire alloué aux chirurgiens».



CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE

La vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, a scruté les données au ministère de la Santé.

Un autre rapport attendu

La vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, dévoilera un autre rapport au cours du mois de juin. «On va avoir la Commission de la capitale nationale, la Commission de la construction du Québec. Il va y avoir la deuxième partie du rapport sur la Société québécoise

des infrastructures (SQI). Vous vous souviendrez qu'on nous avait demandé d'examiner tous les contrats avec [l'ancien collecteur de fonds du Parti libéral du Québec Marc] Bibeau et [le promoteur George] Gantcheff. Donc, ça va être là-dessus. Il va y avoir le dossier

de l'AMF et l'UPAC, relativement aux allégations de [Annie] Trudel», a annoncé M^{me} Leclerc mercredi. «C'est tout, je pense... Oui, [il y aura aussi] la comptabilisation du REM et les terrains contaminés. Alors, vous voyez, mes équipes travaillent fort!»

D'ailleurs, les membres de l'équipe de la VG ont décelé une «incohérence» dans 55% des cas examinés à l'Hôpital général juif, sis à Montréal. «[La] date de signature par le patient du formulaire de consentement à la chirurgie est antérieure à la date de signature de la requête inscrite dans le système», fait-elle remarquer.

Encore hors cible

Cela dit, même sous-évaluée, l'attente pour une chirurgie oncologique excède souvent la cible nationale selon laquelle 90% d'entre elles doivent être réalisées dans les 28 jours et 100% dans les 56 jours.

En 2015-2016, le délai était de moins de 28 jours dans 61% des cas; de 29 à 56 jours dans 27% des cas; et de plus de 56 jours dans 12% des cas. «La réalité est que nous avons amélioré la situation dans tous les secteurs parce que nous avons fait les bons gestes», a fait remarquer M. Barrette en chambre.

«Lorsqu'une chirurgie est nécessaire, il est important d'y avoir recours au moment opportun pour prévenir la détérioration de l'état de santé du patient. Selon la maladie, de longs délais peuvent augmenter le risque de morbidité et de mortalité, la durée de séjour à l'hôpital et la détresse psychologique. De plus, des coûts peuvent être associés à une chirurgie tardive, tels que ceux liés à des complications postopératoires. Enfin, une chirurgie tardive peut nuire à la qualité de vie du patient et à ses chances de

réadaptation», insiste la VG.

Qui plus est, M^{me} Leclerc soutient que les cibles nationales établies par le MSSS «ne tiennent pas compte de l'urgence», dans certains cas, de réaliser une chirurgie non oncologique au détriment d'une chirurgie oncologique. «Que ce soit pour une chirurgie oncologique ou encore pour une chirurgie non oncologique, en raison des conséquences potentielles des délais d'attente pour une chirurgie, la virulence de certaines maladies requiert une intervention plus rapide alors que, dans d'autres situations, l'intervention peut attendre plus longtemps sans causer de préjudices à la santé du patient», précise-t-elle.

Enfin, les blocs opératoires de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides) et de l'Hôpital de Chicoutimi (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean), qui ont reçu la visite de membres de l'équipe de la VG, sont «vétustes». «[Des] équipements de chirurgie et de stérilisation ayant atteint leur durée de vie utile sont encore utilisés dans ces centres hospitaliers», indique M^{me} Leclerc. Ce n'est pas tout: dans des «couloirs encombrés», du «matériel stérilisé pouvait croiser du matériel non stérilisé». La aussi, des changements doivent être apportés, selon la vérificatrice générale.

Le Devoir

CHANT

SUITE DE LA PAGE 1

de musique de Montréal. Il y en a beaucoup qui viennent pratiquer à l'école, mais ce n'est pas particulièrement le *fun*: ça ne sonne pas bien, ça sonne sec, ça ne résonne pas. Je préfère largement m'exercer [au Conservatoire], pourtant, je suis à JFP principalement. J'aimerais aimer plus m'exercer ici.»

À ses côtés, le directeur de l'Orchestre symphonique JFP, Eric Levasseur, laisse filer un soupir alors que la musicienne et chanteuse Emilie Laforest, du groupe Forêt, opine du bonnet. C'est cette dernière, une ancienne de cette école secondaire, qui mettra en scène un grand concert classique organisé vendredi à la Maison symphonique. En vedette, on remarque une série d'autres anciens de l'établissement, comme Laurence Lafond-Beaulne de Milk & Bone, Martine St-Clair et Dear Criminals, en plus de la présence d'Ariane Moffatt et de Pierre Lapointe, dont les musiciens ont presque tous usé les bancs de JFP.

La soirée, sous le chapeau de la fondation de l'école, servira à amasser des fonds pour aider à la réalisation d'un vieux rêve de l'école, celui de construire une nouvelle salle de concert de 650 places, équipée de locaux dignes de ce nom pour les répétitions. L'idée, maintenant imbriquée dans un projet d'agrandissement de l'école par la CSDM, date de près de 30 ans, mais elle serait en ce moment sérieusement sur les rails.

«Le dossier complet a été reçu le 28 février 2018, a confirmé au *Devoir* Marie Deschamps, l'attachée de presse du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx. C'est à ce moment que, pour la première fois, le ministère avait toutes les informations en main pour commencer l'analyse qui est en cours.»

Hockey et musique

Quelques pas dans l'école située à un jet de pierre du métro Saint-Michel suffisent à saisir que les installations actuelles de JFP ne sont pas adaptées à sa vocation musicale. L'étouffant auditorium de 200 places permet d'accueillir sur scène un maximum de six musiciens, alors que le local principal pour les répétitions ne peut recevoir toute la chorale et l'orchestre. Dans certains cas, c'est dans la cafétéria que la musique se fait.

Et le son? C'est «une espèce de cacophonie», dit Emilie Laforest en nous montrant une captation vidéo prise avec son téléphone, où les élèves se pilent sur les pieds.

Est-ce essentiel pour de jeunes apprentis d'avoir des conditions optimales? «Si on était une équipe de hockey et qu'on jouait dans la gravelle, et si après il fallait mettre des patins et aller jouer sur la patinoire dans un tournoi, ça n'aurait aucun rapport», illustre Eric Levasseur, ajoutant qu'il est impossible de travailler la finesse du jeu dans les conditions actuelles.

Le chef se souvient d'un concert donné il y a trois ans par son orchestre au célèbre Carnegie Hall de New York. Dans l'après-midi, l'orchestre de jeunes musiciens avait eu droit à 20 minutes sur scène pour s'exercer un peu. «On s'installe, on joue notre ouverture, et quand on est sortis, il y avait des élèves qui pleuraient. À cause de la majesté des lieux, mais aussi de plaisir, pour l'acoustique. J'entendais le dernier altiste dans le fond de la section. Je me suis dit que, même si on avait fait le voyage juste pour ces 20 minutes là, pour jouer enfin dans une acoustique qui a du bon sens, c'aurait valu la peine.»

Selon Eric Levasseur, c'est notre rapport à la culture qui est derrière l'interminable aventure de la création d'une salle de concert pour JFP. Et il revient à la comparaison avec les patineurs. «Dans la tête de tout le monde, des politiciens, des gens qui donnent de l'argent, c'est illogique d'avoir un «sport-étude hockey» sans aréna, tout le monde comprend ça. Ce que les

gens ne comprennent pas, c'est pourquoi ça prend une salle de concert pour des élèves en musique. Parce que les gens ne connaissent pas notre condition et ne connaissent pas quels sont nos besoins.» En Allemagne ou en Italie, croit-il, la question ne se poserait même pas.

Sur scène

Le concert-bénéfice de vendredi ne suffira pas, bien sûr, à payer la future construction de la salle, mais il va «démontrer qu'on est sérieux», dit Eric Levasseur. Ce sera aussi le début d'une plus vaste campagne de financement, dit Emilie Laforest.

«Et c'est aussi un prétexte pour rassembler les anciens, dit-elle. Au concert, il y aura des anciens élèves de JFP qui travaillent à l'éclairage, au son. Tout le *house band* a étudié ici. Il y en a vraiment un peu partout à Montréal, et ailleurs à l'étranger, assis sur des chaises importantes du milieu culturel.»

À la Maison symphonique, il y aura quelque 200 musiciens sur scène, qui oscilleront entre des œuvres classiques et des pièces des invités. Même qu'un des arrangements pour chorale et orchestre a été écrit par un élève de 3^e secondaire, avec l'appui de Vincent Legault du groupe Dear Criminals.

La soirée servira aussi d'émulation pour les apprentis musiciens, croit M. Levasseur, grâce au contact avec les artistes professionnels. Et la future salle de concert aurait un peu le même rôle, ajoute-t-il.

«Moi, JFP m'a donné envie de jouer dans l'Orchestre symphonique de Berlin plus tard, confie Kaïla. Et si ici on pouvait jouer dans une salle de concert, ça nous permettrait de mieux progresser et de voir ce que ça donne si un jour on devient musicien professionnel.»

Le Devoir

LE GRAND CONCERT JFP

Vendredi 11 mai à 20h, à la Maison symphonique

Le Devoir

ACCOMMODEMENTS

SUITE DE LA PAGE 1

ou cette pratique dans le cadre de sa foi». L'accommodement demandé ne doit pas entrer en collision avec, d'une part, le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, le droit de toute personne d'être traitée sans discrimination. Autrement dit, le droit des autres usagers ou employés de l'organisme assujetti à la «loi 62» de ne pas subir de discrimination fondée sur leur sexe, leur race, leur identité de genre, leur orientation sexuelle ou tout autre motif interdit par la Charte des droits et libertés de la personne doit demeurer intact.

Les fonctionnaires devront aussi avoir «en tête les principes de sécurité, de communication et d'identification» lorsqu'ils analyseront les demandes d'accommodement faites par une personne tenant à garder le visage couvert lorsqu'elle reçoit un service public en raison de ses convictions religieuses, a rappelé le ministre de la Justice.

«Les demandes d'accommodement pour motif religieux sont déjà traitées dans les organismes en ce moment, à la lumière des règles élaborées au fil du temps par la jurisprudence. [...] La publication des lignes directrices facilitera une meilleure compréhension de la loi, mais aussi, et surtout, une mise en œuvre plus harmonieuse.»

Gérard Bouchard et Charles Taylor, qui ont coprésidé la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles il y a dix ans, ont mis la main à la pâte, a mentionné M^{me} Vallée au détour d'une réponse.

Un répondant sera désigné dans chaque organisme pour traiter les demandes d'accommodement pour motif religieux. «Ce n'est pas chaque chauffeur, ce n'est pas chaque employé qui est responsable de [traiter] la demande. Ce seront les répondants», a martelé M^{me} Vallée en conférence de presse.

Un demandeur qui essuie un refus pourra interjeter appel devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. «Comme c'est le cas actuellement», a précisé M^{me} Vallée.

La sous-ministre à la Justice a transmis mercredi après-midi les lignes directrices à ses homologues dans les autres ministères. Les commissions scolaires, les cégeps, les universités, les municipalités, les sociétés de transport recevront également un exemplaire. Des «formations» y seront organisées prochainement, a indiqué M^{me} Vallée.

Les organismes ont les coudées franches pour rejeter toute demande d'accommodement non raisonnable, selon le gouvernement libéral. En effet, l'accommodement demandé ne doit pas imposer une contrainte excessive à l'organisme visé, c'est-à-dire «nui[re], de façon importante à sa prestation de services, à sa mission [et] à la qualité de ses services».

D'ailleurs, le demandeur devra «collaborer[r] à la recherche d'une solution satisfaisante et raisonnable», notamment en faisant «des compromis pour limiter les contraintes que sa demande peut causer», peut-on lire sur la fiche d'information produite par le ministère de la Justice.

Le coin droit du document est orné d'une fleur de lys formée d'individus, tandis que le coin gauche loge le slogan du gouvernement, «Ensemble... on agit pour une société juste et équitable».

«Les demandes d'accommodements ont comme objectif d'assurer le respect des droits fondamentaux individuels, d'éviter les situations de discrimination entre les citoyens, elles visent à atteindre l'équité au sein de la société québécoise et non, comme certains le perçoivent, à accorder un traitement de faveur», a souligné Stéphanie Vallée. «Ce ne sont pas toutes les demandes présentées qui constituent une demande d'accommodements, et ce ne sont pas toutes les demandes d'accommodements qui peuvent être accordées», a-t-elle ajouté.

Le Parti québécois et la Coalition avenir Québec ont réagi au quart de tour.

Les lignes directrices n'ajoutent rien à la «loi 62», déplore la députée péquiste Agnès Maltais. «Ça [en] laisse encore beaucoup sur les épaules des employés», a-t-elle dit.

Selon sa compréhension, les femmes de confession musulmane pourront porter le niqab ou la burqa au Québec, «sauf dans le cas où un employé [d'un organisme] — et c'est là que ça revient sur les épaules de l'employé — demande une identification pour des raisons de communication ou de sécurité».

«Stéphanie Vallée ouvre la porte à un accommodement religieux pour le niqab et la burqa si la croyance est «sincère» et elle ajoute encore plus de confusion à sa loi 62. C'était un fouillis, c'est maintenant un foutoir!» a poursuivi la députée caquiste Nathalie Roy mercredi après-midi. Elle promet de commenter plus longuement le dossier à l'Assemblée nationale jeudi.

La ministre Stéphanie Vallée tâchera de démêler les incompréhensions des partis politiques d'opposition en commission parlementaire d'ici la fin de la session parlementaire, prévue le 15 juin prochain.

La totalité de la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse — y compris l'article 10 indiquant qu'une personne offrant ou recevant un service public «doit avoir le visage découvert», qui a été invalidé par la Cour supérieure en décembre dernier — pourra être appliquée à compter du 1^{er} juillet prochain, est-elle persuadée.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com